

Comité syndical mardi 20 juin 2017



SOMMAIRE

	Page
COSY n° 21/2017 - Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 avril 2017	1
COSY n° 22/2017 - Approbation du compte de gestion budget 2016	5
COSY n° 23/2017 – Vote du compte administratif 2016	14
COSY n° 24/2017 – Affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget	18
COSY n° 25/2017 – Vote du budget supplémentaire 2017	22
COSY n° 26/2017 – Gaz naturel véhicules (GNV) : fixation des durées d'amortissement du budget annexe GNV (nomenclature M4)	26
COSY n° 27/2017 – Ressources humaines, mise à jour du tableau des effectifs et des emplois	31
COSY n° 28/2017 – Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune d'Yzernay	37
COSY n° 29/2017 – Modification du règlement financier visant à intégrer une prestation de diagnostic du réseau et des équipements d'éclairage public	42
COSY n° 30/2017 – Fonds de concours 2017 travaux d'effacements et éclairage public : Ajustements et opérations nouvelles	48
COSY n° 31/2017 – PCRS : point d'information, lancement du marché et autorisation de signer les conventions de partenariat ad hoc	56
COSY n° 32/2017 – Participations financières du Siéml à des extensions de réseau gaz afférent à la dorsale biogazière des Mauges en cas de non rentabilité de l'opération	74
COSY n° 33/2017 – IRVE : tarification des bornes rapides et évolution du tarif actuel des bornes 22 KVA afin d'atteindre la convergence régionale	78
COSY n° 34/2017 – Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2017	83
COSY n° 35/2017 – Groupement d'achat d'énergies : attribution de l'accord-cadre et autorisation de signature des accords-cadres et marchés subséquents relatifs à la fourniture d'électricité	89

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 21/2017

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 25 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, Monsieur HURUGUEN représentant Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

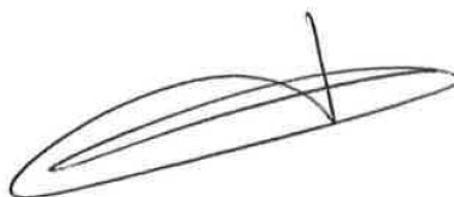
Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2017 sous forme dématérialisée à partir du 14 juin 2017 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du Comité syndical,

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au SIÉML,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le procès-verbal du Comité syndical du 25 avril 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2017

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL212017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL212017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 22/2017

Objet : Approbation du compte de gestion budget 2016

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative M. HURUGUEN représentant Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il présente ensuite le compte de gestion 2016 transmis par le receveur, dont l'examen montre une concordance avec les écritures comptables du Syndicat.

Il invite les membres du Comité syndical à statuer sur :

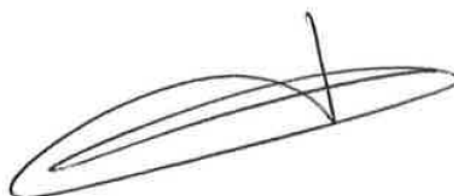
- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire (cf annexe jointe),
- l'exécution du budget principal et du budget annexe IRVE de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

- DECLARE que le compte de gestion dressé au titre de l'exercice 2016 pour la comptabilité du Syndicat par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve,
- DEMANDE à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger l'apurement du compte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

EXECUTION BUDGETAIRE

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEML

RÉSULTATS BUDÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	96 380 000,00	20 788 400,00	117 168 400,00
Titres de recettes émis (b)	50 162 100,49	22 975 724,70	73 137 825,19
Réductions de titres (c)	97 830,82	2 404 167,72	2 501 998,54
Recettes nettes (d = b - c)	50 064 269,67	20 571 556,98	70 635 826,65
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	96 380 000,00	20 788 400,00	117 168 400,00
Mandats émis (f)	51 473 423,80	7 501 965,53	58 975 389,33
Annulations de mandats (g)	45 717,22	345 629,55	391 346,77
Dépenses nettes (h = f - g)	51 427 706,58	7 156 335,98	58 584 042,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		13 415 221,00	12 051 784,09
(h - d) Déficit	1 363 436,91		

30302 - IRVE - SIEMIL

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 505 194,00	165 000,00	1 670 194,00
Titres de recettes émis (b)	729 867,61	133 205,63	863 073,24
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	729 867,61	133 205,63	863 073,24
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 505 194,00	165 000,00	1 670 194,00
Mandats émis (f)	702 539,59	128 055,69	830 595,28
Annulations de mandats (g)	4 935,17	0,00	4 935,17
Dépenses nettes (h = f - g)	697 604,42	128 055,69	825 660,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	32 263,19	5 149,94	37 413,13
(h - d) Déficit			

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEMML

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	-4 927 393,21	0,00	-1 363 436,91	0,00	-6 290 830,12
Fonctionnement	16 004 700,47	15 684 717,90	13 415 221,00	0,00	13 735 203,57
TOTAL I	11 077 307,26	15 684 717,90	12 051 784,09	0,00	7 444 373,45
II - Budgets des services à caractère administratif					
.					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
.					
IRVE - SIEMML					
Investissement	-32 249,40	0,00	32 263,19	0,00	13,79
Fonctionnement	0,00	0,00	5 149,94	0,00	5 149,94
Sous-Total	-32 249,40	0,00	37 413,13	0,00	5 163,73

30300 - SI D ENERGIE DE M&L - SIEM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

[illegible]

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET 2016

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL22-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL22-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017



Objet : Vote du compte administratif 2016

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Vice-Président en charge des finances procède à la présentation du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2016.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5711-1, L.2121-14, L.2121-31,

Vu le compte de gestion au titre du budget du Siéml pour l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Considérant que M. Jean-Paul BOISNEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2016 : budget principal et budget annexe IRVE,

Considérant que M. Jean-Luc DAVY, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Jean-Paul BOISNEAU pour le vote du compte administratif et n'a pas participé au vote,

Considérant que M. Jean-Luc DAVY était porteur d'un pouvoir,

Considérant que la balance générale pour le budget principal est la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	13 735 203,57 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 6 290 830,12 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		32 669 172,51 €
➤ Recettes :		30 646 601,64 €
▪ Soit	:	- 2 022 570,87 €
• excédent net	:	5 421 802,58 €

Considérant que la balance générale pour le budget annexe IRVE est la suivante :

• excédent de fonctionnement de clôture	:	5 149,94 €
• excédent d'investissement de clôture	:	13,79 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		774 862,58 €
➤ Recettes :		774 848,79 €
▪ Soit	:	-13,79 €
• excédent net	:	5 149,94 €

Considérant que la balance générale consolidée des budgets principal et annexe IRVE est la suivante :

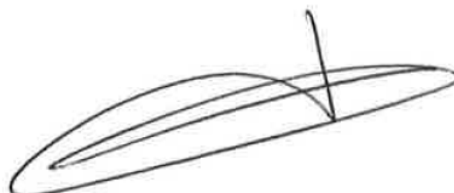
• excédent de fonctionnement de clôture	:	13 740 353,51 €
• déficit d'investissement de clôture	:	- 6 290 816,33 €
• restes à réaliser :	:	
➤ Dépenses :		33 444 035,09 €
➤ Recettes :		31 421 450,43 €
▪ Soit	:	-2 022 584,66 €
• excédent net	:	5 426 952,52 €

Considérant que le compte administratif 2016 est annexé à la présente délibération (budgets principal et annexe IRVE),

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le compte administratif 2016 afférent aux budgets principal et annexe IRVE du Syndicat étant précisé que ce compte est conforme au compte de gestion du comptable public.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	31 , M. Jean-Luc DAVY, porteur d'un pouvoir, n'ayant pas pris part au vote
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	31

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 24/2017

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2016 du budget

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK, receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Vice-Président en charge des finances expose :

Après avoir pris connaissance des résultats du compte administratif 2016 du budget du Syndicat, il appartient au Comité syndical de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

1 – Budget principal 2016

Considérant que le compte administratif du budget principal 2016 présente un excédent de fonctionnement de 13 735 203,57 €,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'AFFECTER :

- au compte 1068 de la section d'investissement 13 621 400,99 € pour couvrir le déficit de ladite section s'élevant à 8 313 400,99 € et pour annuler les emprunts 2016 et 2017 pour respectivement 300 000 € et 3 452 650 € ainsi que pour financer les investissements complémentaires 2017 en travaux et équipement pour 1 555 350 €,
- en recettes de la section de fonctionnement le montant de 113 802,58 € à l'article 002.

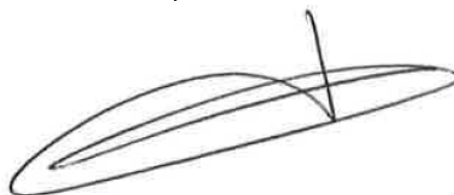
2 – Budget annexe IRVE 2016

Considérant que le compte administratif du budget annexe IRVE 2016 présente un excédent de fonctionnement de 5 149,94 €,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE D'AFFECTER :

- aucune somme au compte 1068, compte tenu de l'équilibre obtenu en section d'investissement entre l'exécution 2016 et les restes à réaliser,
- en recettes de la section de fonctionnement, un montant de 5 149,94 € à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016 DU BUDGET

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL24-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL24-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017



COSY /n° 25/2017

Objet : Vote du budget supplémentaire 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIÈRE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le vice-président en charge des finances expose :

A – Budget supplémentaire principal

Le budget supplémentaire 2017 du budget PRINCIPAL intègre les résultats antérieurs et les reports des restes à réaliser de la section d'investissement du compte administratif 2016. Il comporte également en nouvelles propositions des ajustements suite à la notification du Facé 2017 en investissement et des compléments liés à l'activité des services.

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 251 700 € et en section d'investissement à 41 476 374 €.

B – Budget supplémentaire annexe IRVE

Le budget supplémentaire du budget annexe IRVE, outre la reprise des restes à réaliser 2016 et du résultat antérieur reporté, comprend l'ajustement en dépenses des prévisions des abonnements électricité et coût de l'énergie.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 5 149,94 € et en section d'investissement à 774 862,58 €.

C – Budget supplémentaire annexe GNV

Ce projet porte sur la fourniture, l'installation et la mise en place d'une station d'avitaillement en gaz naturel (GNV) sur le site du syndicat depuis le début 2017 qui est destinée à l'alimentation de la nouvelle flotte de véhicules en gaz du Siéml ainsi qu'à l'alimentation de prestataires privés.

Sur les lignes budgétaires ouvertes lors du budget primitif 2017, il y a lieu d'effectuer un virement de 3 000 € du poste fournitures gaz vers le poste autres taxes. En effet, ce budget est assujéti à la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) au titre des consommations de biogaz.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les ajustements budgétaires nécessaires à l'exécution du budget 2017,

Considérant les résultats du compte administratif 2016 et leur affectation,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1. ARRETE le budget supplémentaire PRINCIPAL de 2017

o	en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de	251 700,00 €
o	en recettes et dépenses d'investissement à la somme de	41 476 374,00 €

soit un cumul BP + BS 2017 de 20 302 700 € en fonctionnement et 104 170 374 € en investissement,

2. ARRETE le budget supplémentaire IRVE de 2017

0	en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de	5 149,94 €
0	en recettes et dépenses d'investissement à la somme de	774 862,58 €

soit un cumul BP + BS 2017 de 228 149,94 € en fonctionnement et 1 150 962,58 € en investissement,

3. ARRETE le budget supplémentaire GNV de 2017

0	en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de	néant
0	en recettes et dépenses d'investissement à la somme de	néant

soit un cumul BP + BS 2017 de 18 400 € en fonctionnement et 102 000 € en investissement,

4. ARRETE le budget supplémentaire CONSOLIDE de 2017

0	en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de.	256 849,94 €
0	en recettes et dépenses d'investissement à la somme de	42 251 236,58 €

soit un cumul BP + BS 2017 de 20 549 249,94 € en fonctionnement et 105 423 336,58 € en investissement,

5. ADOPTE les programmes du FACE 2017 tels qu'ils viennent de vous être présentés,

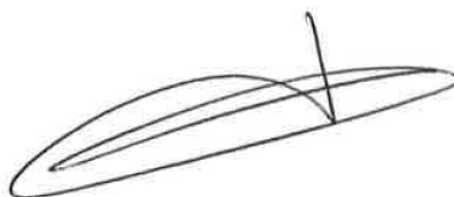
6. ADOPTE les différentes enveloppes de travaux 2017,

7. INSCRIT un deuxième crédit de paiement de 600 000 € destiné à financer le programme FIPEE 21 de 2017,

8. INSCRIT un crédit complémentaire de 102 351 € au titre du projet de la dorsale gazière des Mauges,

9. ANNULE l'emprunt restant sur l'exercice 2016 de 300 000 € et REDUIT le montant de l'emprunt inscrit pour les financements des investissements de 2017 de 3 452 650 €, soit un reliquat 2017 à emprunter de 4 500 000 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 26/2017

**Objet : Gaz naturel véhicules (GNV) : fixation des durées d'amortissement du budget annexe GNV
(nomenclature M4)**

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le vice-président en charge des finances expose :

A la suite de la mise en place du budget annexe GNV au 1^{er} janvier 2017 qui relève de l'instruction budgétaire et comptable M4, il convient de fixer les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées au cours des exercices 2017 et suivants.

Considérant les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M4 relative à la gestion des services publics industriels et commerciaux qui mentionne des durées indicatives pour l'amortissement des biens mais laisse la fixation de ces durées à la discrétion de l'assemblée délibérante,

Considérant que les durées retenues doivent correspondre à la durée de vie estimée du bien,

Après débat sur la proposition présentée,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, :

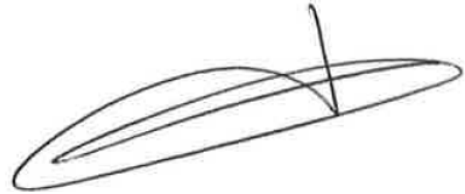
- DECIDE de fixer la durée d'amortissement des biens renouvelables pour le budget annexe GNV tel qu'indiqué ci-après

LIBELLES DES BIENS AMORTISSABLES	DUREE AMORTISSEMENT PROPOSEE
DEPENSES	
Immobilisations incorporelles	
Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
Logiciels	2 ans
Immobilisations corporelles	
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier	10 ans
Installation, matériel et outillage technique (STATION GNV)	12 ans
Biens d'une valeur inférieure à 1 525 €	1 an
RECETTES	
Subventions d'investissement	
Subvention d'investissement reçue	12 ans

- AUTORISE le Président à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

GAZ NATUREL VEHICULES GNV : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE GNV -
NOMEMCLATURE M4

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL26-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL26-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 27/2017

Objet : Ressources humaines, mise à jour du tableau des effectifs et des emplois

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la nécessité de pourvoir au fonctionnement des services du Siéml,

Considérant les résultats de la Commission administrative paritaire du 13 avril 2017 ainsi que les futurs départs en retraite,

Considérant la nécessité de mettre en adéquation les missions de certains postes avec les grades auxquels ils se rapportent,

Considérant les changements à intervenir en interne,

Considérant le tableau des emplois et effectifs joint en annexe qui peut se résumer de la façon suivante :

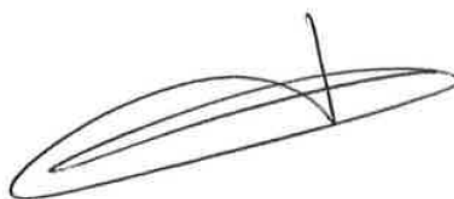
Postes budgétaires pourvus	Postes à supprimer	Postes à créer	Autres postes déjà créés à pourvoir	Effectif permanent à terme	Effectif non permanent
49	5	5	3	52	3

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ADOPTE le tableau des emplois et effectifs ci-annexé, étant précisé que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au chapitre 12 du budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

EMPLOIS												EFFECTIFS			
Directions / Services	Libellé du poste ou de la fonction	Quotité de temps de travail du poste	Filière	Catégorie	Cadre d'emplois/Grade du poste créé par délibération	Autorisés ETP	Pourvus	Non pourvus	A supprimer	A pourvoir	Cadre d'emplois d'évolution du poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Statut	Position	Quotité du temps de travail de l'agent
						65	49	16	5	8					
DIRECTION GENERALE	Directeur Général des Services	35/35è	Administrative	A	ADMINISTRATEUR	1	1	0	0	0		Administrateur territorial	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général Adjoint	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	0	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Directeur Général adjoint	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0	0		Ingénieur Principal	Titulaire	Activité	100%
	Assistante de direction	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0	0		Rédacteur Principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	Directeur	35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	1	1	0	0	0		Ingénieur en chef hors classe	Titulaire	Activité	100%
	Directeur adjoint	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	0	0	0	Ingénieur	Technicien Principal de 1ère classe	Titulaire	Activité	100%
	Ingénieur géomaticien PCRS	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0	0					
	Chargés d'affaires Infrastructures et réseaux de distribution électrique	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	12	11	1	0	1		8 techniciens ppaux 1è cl 3 techniciens territoriaux	10 titulaires 2 contractuels article 3-2	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	1	0		1 agent de maîtrise ppal	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	0	0	Technicien	1 adjoint technique de 2ème classe	Titulaire	Activité	100%
	Assistants de secteur	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	2	2	0	1	0		0	0	Activité	90%
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	3	2	1	0	1		2 adjoints administratif ppaux de 1ère cl 1 adjoint administratif de 1ère cl	Titulaire	Activité	80%
	Chef du service Eclairage Public	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0	0		1 Ingénieur territorial	Titulaire	Activité	100%
	Chargés d'affaires Eclairage Public	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	1	0	0	0		1 technicien ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	2	1	1	0	1	Technicien	1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	1	0					
	Technicien études et réseaux, coordination de la fourniture de transformateurs	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise ppal	Titulaire	Activité	100%
	Technicien SIG et cartographie	35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	1	0	Technicien	1 adjoint technique ppal de 2ème cl	Titulaire	Activité	100%
		35/35è	Technique	B	AGENT DE MAITRISE	1	0	1	0	1					
	Chargé des raccordements individuels, autorisations et certificats d'urbanisme	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0	0					

	Assistante administrative et comptable Eclairage Public	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0	0	Rédacteur	1 adjoint adm ppal de 2è cl	Titulaire	Activité	90%
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES SERVICES ENERGETIQUES	Directrice	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0	0		1 ingénieur principal	Titulaire	Activité	100%
	Responsable du contrôle des concessions gaz et du groupement d'achats énergétiques	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	0	1	0	1		1 ingénieur territorial	Non titulaire article 3-3 - 2°	Activité	100%
	Chef de projet planification énergétique	35/35è	Technique	A	INGENIEUR	1	1	0	0	0					
	Conseiller en énergie	35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	0	0	Technicien	1 adjoint technique de 2è cl	Titulaire	Activité	100%
	Conseiller en énergie partagé	35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	3	2	0	0	1		1 technicien territorial	Non titulaire article 3-3 1°	Activité	100%
DIRECTION DES FINANCES	Directrice	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0	0		1 attaché ppal	Titulaire	Activité	100%
	Coordinatrice budgétaire et comptable	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0	0	Rédacteur	1 adjoint adm ppal de 1è cl	Titulaire	Activité	80%
	Assistants comptable	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	2	0	0	0		1 adjoint administratif de 1ère cl 1 adjoint administratif de 2ème cl	Titulaire	Activité	100% 80%
	Assistante de direction	17,5/35è	Administrative	B	REDACTEUR	0	0	0	0	0		0,5 Rédacteur principal 2ème cl	Titulaire	Activité	50%
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS GENERAUX	Directrice	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0	0		1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%
	Chargée d'accueil	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	1	0		1 Rédacteur territorial	Titulaire	Activité	80%
	Chargée d'accueil	35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	0	1	0	1		1 adjoint administratif de 2ème classe	Titulaire	Activité	100%
	Assistante de direction	17,5/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	0	0	0	1		0,5 Rédacteur principal de 2è cl	Titulaire	Activité	50%
	Assistants RH	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0	0		1 rédacteur ppal de 2è cl	Titulaire	Activité	80%
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	1	1	0	0	0		1 adjoint adm de 1ère cl	Titulaire	Activité	90%
	Chargée de communication	35/35è	Administrative	B	REDACTEUR	1	1	0	0	0		1 Rédacteur territorial	Titulaire	Activité	80%
	Graphiste et webdesigner	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0	0					
	Informaticien	35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	1	1	0	0	0	Technicien	1 agent de maîtrise	Titulaire	Activité	80%
	Informaticien	35/35è	Administrative	A	ATTACHE	1	1	0	0	0		1 attaché territorial	Titulaire	Activité	100%
AUTRES EMPLOIS CREEES ET NON POURVUS		35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF DE CL EXCEPTIONNELLE	1	0	1	0	0					
		35/35è	Technique	B	TECHNICIEN	1	0	1	0	0					
		35/35è	Technique	C	AGENT DE MAITRISE	2	0	2	0	0					
		35/35è	Technique	C	ADJOINT TECHNIQUE	1	0	1	0	0					
		35/35è	Technique	A	INGENIEUR EN CHEF DE CLASSE NORMALE	1	0	1	0	0					
		35/35è	Administrative	C	ADJOINT ADMINISTRATIF	2	0	2	0	0					

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Date de transmission de l'acte : 04/07/2017**Date de réception de l'accusé de
réception :** 04/07/2017**Numéro de l'acte :** DEL27-2017 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20170620-DEL27-2017-DE**Date de décision :** 20/06/2017**Acte transmis par :** Françoise VINCENT**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes
8.6. Emploi-formation professionnelle

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 28/2017

Objet : Aliénation d'une parcelle de terrain sur la commune d'Yzernay

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,
-

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Président expose :

Le 23 mai 2017, M. et Mme FORTIN, domiciliés à YZERNAY ont souhaité acquérir la parcelle de terrain cadastrée AP n° 643 de 17 ² située impasse du Moulin Oiseaux à YZERNAY et référencée selon le PLU communal en zone U (zone urbaine).

Cette parcelle, propriété du Siéml par acte notarié de Maître François POGU le 30 décembre 1974, est aujourd'hui libre d'occupation de tout ouvrage.

CONSIDERANT que ce terrain ne répond pas à l'ensemble des critères de la domanialité publique (appartenance à une personne publique, affectation à l'usage direct du public et aménagement indispensable à l'exécution des missions de service public), qu'il est par conséquent classé dans le domaine privé du Siéml et peut donc être vendu,

VU l'article L.5211-37 du CGCT,

CONSIDERANT la consultation de FRANCE DOMAINE en date du 10 mai 2017 effectuée par le SIÉML,

CONSIDERANT l'estimation proposée par FRANCE DOMAINE pour le prix de 100 € la parcelle et parvenue le 19 mai 2017 au SIÉML,

CONSIDERANT l'acceptation des futurs acquéreurs en date du 23 mai 2017 du prix proposé par FRANCE DOMAINE,

CONSIDERANT le caractère consultatif de l'avis de FRANCE DOMAINE et que par conséquent, le Siéml peut éventuellement céder cette parcelle à un prix différent de l'évaluation qui en a été faite par les Domaines,

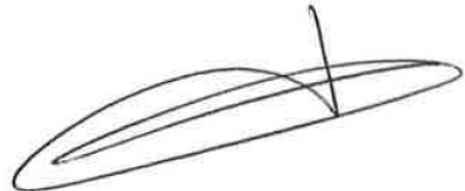
CONSIDERANT la spécificité du terrain (surface et situation),

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE la cession de sa parcelle de terrain de 17 m² cadastrée AP – 643 située impasse du Moulin Oiseaux à YZERNAY au profit des époux FORTIN et de la sortir de l'actif du Siéml,

- DECIDE de suivre l'avis de FRANCE DOMAINE qui en a fixé le prix de vente à 100 € la parcelle, étant donné que les frais accessoires sont à la charge des acquéreurs,
- AUTORISE son Président ou tout représentant habilité par lui, à signer l'acte de vente correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : ALIENATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SUR LA COMMUNE D'YZERNAY

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL28-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL28-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 29/2017

Objet : Modification du règlement financier visant à intégrer une prestation de diagnostic du réseaux et des équipements d'éclairage public

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu les délibérations du Comité syndical du 16 juin 2015 - n° 18-2016 « Plan de soutien exceptionnel 2015-2016 aux communes et à leurs groupements » et n° 19-2016 « Plan stratégique Eclairage Public 2015-2020 et modification du règlement financier »,

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2015 – n° 35-2015 validant le recrutement d'un conseiller en énergie partagés chargé de sensibiliser, de conseiller et d'accompagner les collectivités dans une optique de maîtrise de leur consommation énergétique ,

Vu la délibération du Comité syndical du 26 avril 2016 – n° 38-2016 modifiant les règlements financiers du Siéml,

Vu la délibération du Comité syndical du 20 décembre 2016 – n° 89-2016 adoptant la prorogation de la mesure de soutien à la rénovation de l'éclairage public,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 avril 2017 – n° 12-V2-2017 adoptant la modification du règlement financier concernant les travaux sur les réseaux électriques et d'éclairage public,

Le Président expose :

La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, le SIÉML encourage la rénovation des installations notamment par sa participation à hauteur de 50% sur les travaux d'investissement.

Dans l'objectif d'engager des démarches d'économie d'énergie et de rationaliser les investissements, le Siéml a souhaité optimiser le niveau de diagnostic proposé déjà aux communes en mettant en œuvre des actions plus détaillées et affinées visant à améliorer leurs installations, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle chiffrée. Depuis 3 ans, le Siéml a testé ces nouveaux diagnostics plus complets pour une douzaine de collectivités.

Considérant que jusqu'à maintenant le règlement financier ne prévoyait pas de participation des collectivités,

Considérant que le coût de revient de la nouvelle prestation réalisée en interne est de 3,50 € par point lumineux diagnostiqué,

Considérant l'augmentation de la demande de ces diagnostics, au regard du contexte économique et réglementaire actuel, qui plus est avec l'émergence des communes nouvelles désireuses de mieux appréhender les investissements à réaliser pour leur nouveau territoire,

Considérant la nécessité de tarifier cette prestation aux collectivités intéressées en considérant deux aspects :

- 1) la commune reverse la taxe communale sur la consommation finale d'électricité en cohérence avec le règlement financier du 26 avril 2016 modifié le 25 avril dernier ;
- 2) un conseiller en énergie partagé peut participer au diagnostic pour analyser la consommation énergétique et son adéquation avec les factures du fournisseur d'énergie.

Le Comité syndical, à la majorité des membres présents et représentés,

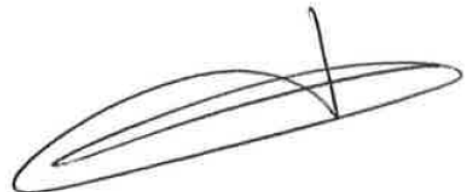
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** pour ajouter au règlement financier les lignes suivantes relatives à la prestation de diagnostic des installations d'éclairage public :

Nature des prestations	Commune pour laquelle le SIEML perçoit la TCCFE	Commune percevant directement la TCCFE
Diagnostic des installations d'éclairage public	• Si CEP participe au diagnostic pour l'analyse des consommations : 1,75 € par point lumineux diagnostiqué (armoires de commandes et réseau inclus) • Pas de CEP qui participe au diagnostic : 2,65 € par point lumineux diagnostiqué (armoires de commandes et réseau inclus)	3,50 € par point lumineux diagnostiqué (armoires de commandes et réseau inclus)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,

Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	32
Abstention :	1
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	32

Annexe

Projet de modification du règlement financier visant à intégrer une prestation de diagnostic du réseau et des équipement d'éclairage public

Exemples d'application de la tarification proposé pour la prestation diagnostic d'éclairage public

	Commune pour laquelle le Siéml perçoit la TCCFE		Commune percevant directement la TCCFE
	CEP participe au diagnostic	Pas de CEP	
commune de 400 points lumineux (petite commune)	700 €	1 060 €	1 400 €
commune de 2 500 points lumineux (commune nouvelle)	5 250 €	7 950 €	10 500 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION REGLEMENT FINANCIER POUR INTEGRER PRESTATION DIAGNOSTIC DU RESEAU ET EQUIPEMENTS ECLAIRAGE PUBLIC

Date de transmission de l'acte : 07/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2017

Numéro de l'acte : DELCOSY29 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DELCOSY29-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 30/2017

Objet : Fonds de concours 2017 travaux d'effacements et éclairage public : ajustements et opérations nouvelles

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Président expose :

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées,

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2017,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :

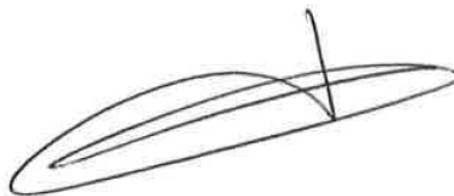
⇒ **en matière de travaux d'effacement de réseaux**

- les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (**projets nouveaux et modifiés - annexe 1**),

⇒ **en matière d'éclairage public**

- extension des réseaux d'éclairage public (**projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités – annexe 2**),
- rénovation du réseau éclairage public (**projets nouveaux et modifiés – annexe 2**),
- rénovation du réseau éclairage public liée à un renforcement (**annexe 2**),
- changement de mâts accidentés y compris lanternes (**annexe 3**).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Annexe 1

Réunion de Comité Syndical du 20 juin 2017

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Taux du Fonds de Concours demandé (%)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS	007.15.04	RUE ST LEONARD-TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES-	38 033,67	75	28 525,25
BAUGE EN ANJOU	018.16.05	chemin de la Grande Maison (BAUGE)	240 216,28	75	197 645,61
BRISSAC LOIRE AUBANCE	050.17.05	route de Saumur 2ème Tranche	96 740,68	40	38 696,27
DISTRE	123.15.05	RUE CAVE GROLLEAU TRAVAUX LIES A RESTRUCTURATION HTA ERDF	132 057,89	40	52 823,15
DOUE EN ANJOU	125.13.08	Remplacement 1 candélabre Rue des acacias	1 704,33	20	340,87
PONTS DE CE (LES)	246.17.01	EFFACEMENT DES RESEAUX AVENUE GALLIENI aux PONTS DE CE	6 767,71	75	5 075,78
St MARTIN DE LA PLACE	304.16.02	Entrée de BOURG : Rue des Turcies	102 844,82	20	20 568,97
BELLEVIGNE EN LAYON	345.16.08	Traversée de Mont	128 604,59	40	51 441,84

Annexe 2

Réunion de Comité Syndical du 20 juin 2017

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage public

Commune	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Taux du Fonds de Concours demandé (%)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
Extension des Réseaux d'Eclairage Public Hors Lotissement d'Habitation et d'activité					
AVRILLE	015.16.04	Aménagement de l'Avenue Pompidou	40 643,22	75,00	30 482,42
BEGROLLES EN MAUGES	027.15.07	EXTENSION EP RUE DE BRETAGNE	9 781,56	75,00	7 336,17
BRISSAC LOIRE AUBANCE	050.17.01	EXTENSION EP GRANDE RUE - CHEMINEMENT PIETONS	5 056,51	75,00	3 792,38
CHALONNES S/ LOIRE	063.16.01	Extension EP - Chemin piétonnier Ecole de musique - rue des Mauges	7 179,58	75,00	5 384,69
OREE D'ANJOU	069.16.13	Village de la Paulière	3 904,80	75,00	2 928,60
OREE D'ANJOU	069.16.13	Village de La Chétinière	3 326,56	75,00	2 494,92
CHEMILLE EN ANJOU	092.16.32	ECLAIRAGE 2ème PHASE RUE DES COTEAUX DE CHIZE (ACCES SECTEUR D'HABITATIONS)	17 232,70	75,00	12 924,53
CHEMILLE EN ANJOU	092.17.02	1ère phase Terrassement / fourreaux / cablette lieu-dit "Les Gardes"	18 271,57	75,00	13 703,68
DISTRE	123.17.03	Extension éclairage public Allée Plume	2 471,35	75,00	1 853,51
FENEU	135.15.08	CHEMIN DU PORT ALBERT à FENEU	16 445,03	75,00	12 333,77
FENEU	135.15.08	PARKING DU PORT ALBERT	11 832,01	75,00	8 898,32
MONTREUIL JUIGNE	214.16.15	Éclairage autonome parking rue Victor Hugo à MONTREUIL JUIGNE	12 397,09	75,00	9 297,82
MONTREUIL JUIGNE	214.17.03	EXT. EP GIRATOIRE ROUTE DE LAVAL VAL DE MONTREUIL à MONTREUIL JUIGNE	20 146,81	75,00	15 110,11
St BARTHELEMY D'ANJOU	267.16.04	PARKING STADE DES ARDOISES - PHASE 2 - WE-EF	4 632,72	75,00	3 474,54
St BARTHELEMY D'ANJOU	267.16.04	PARKING STADE DES ARDOISES - PHASE 3 - WE-EF	3 521,72	75,00	2 641,29
SEVREMOINE	301.16.29	MONTFAUCON / MONTIGNE (PRISES MARCHE)	3 254,80	75,00	2 441,10
VERRIERES EN ANJOU	323.16.06	LIAISON DOUCE PELLOUAILES - ST SYLVAIN	21 874,97	75,00	16 406,23
VERRIERES EN ANJOU	323.16.07	ST SYLVAIN D'ANJOU - CH DE LA BELLE GELEE	1 647,78	75,00	1 235,84
VERRIERES EN ANJOU	323.16.13	Extension EP chemin de Provins (partie aérienne)	7 821,13	75,00	5 865,85
BELLEVIGNE EN LAYON	345.16.08	(FAYE D'ANJOU) TRAVERSE DE MONT AMENAGEMENT DE SECURITE SECTEUR 3	2 039,49	75,00	1 529,62
TIERCE	347.17.04	route de Soucelles et chemin de la Barretière - fourreaux	8 653,75	75,00	6 490,31
ERDRE EN ANJOU	367.16.06	(LA POUZE) Mise en lumière chevalement puits n°3 Espérance	9 295,11	75,00	6 971,34
VILLEBERNIER	374.16.02	Carrefour Grande Rue, Chemin du Paradis et entrée du Stade	2 676,26	75,00	2 007,20
VILLEBERNIER	374.17.02	mise en lumière de la chapelle Notre Dame des Eaux	1 822,98	75,00	1 367,24
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public					
BOUCHEMAINE	035.17.01	SECTEUR RUE EPERVIERE à BOUCHEMAINE	99 096,71	50,00	49 548,36
BRIOLLAY	048.16.04	RENOVATION EP 2017 - ROUTE D'ANGERS	7 281,01	50,00	3 640,51
CHANTELOUP LES BOIS	070.16.04	RENOVATION EP 2017 rue Charles de Gaulle - rue du Moulin	20 321,36	50,00	10 160,68
CHOLET	099.16.01	ZI de la Dabardière Rue du Mans et de la Sarthe	34 457,90	75,00	25 843,43
CHOLET	099.16.01	ZI Légère Rue Iuis-marie de Lescure et du Général Gallieni	10 108,32	75,00	7 581,24
CHOLET	099.16.01	ZI Nord Rue de la Jominière et Louis Blériot	52 151,23	75,00	39 113,42
ETRICHE	132.17.01	Rénovation EP 2017 rues des Charmes, du Verger et square des Tilleuls	10 857,21	50,00	5 428,61
LONGUE JUMELLES	180.17.01	Rue Traversières, rue du Petit Bois, rue Calverton, et 3 candélabres place du Champ de Foire	39 379,02	50,00	19 689,51
LONGUE JUMELLES	180.17.01	Impasse Service conseil départemental, Entrée Pré aux Grilles, rue de la Fontaine, Parvis de l'Eglise, rue des Accacias	11 851,50	50,00	5 925,75
LONGUE JUMELLES	180.17.01	Place Ste Barbe, rue des Anciens Combattants, rue de Sinsheim, rue des Brigauderies	22 959,23	50,00	11 479,62
MAZE MILON	194.17.01	Rte de la Bouchetière - Rte de Gée - Rte de la Fontaine - Rue Davis D'Angers	4 391,98	50,00	2 195,99
MAZE MILON	194.17.01	Rue Louis Camus - Rue Davis D'Angers - Rue de l'Eglise	10 331,85	50,00	5 165,93
LONGUENEE EN ANJOU	200.17.01	RENOVATION EP 2017 LA MEIGNANNE	13 396,39	50,00	6 698,20
NOYANT	228.16.04	Rte de Genneteil - Rue du Petit Verger - Rte de Meigné - Avenue de la Gare	20 331,03	50,00	10 165,52
NOYANT	228.16.04	Impasse de la Mairie	4 053,35	50,00	2 026,68
ROU MARSON	262.17.01	RENOVATION EP RUE DE GODEBERT: Rénovation de 2 candélabres et suppression de 2 candélabres	4 589,35	50,00	2 294,68
St CHRISTOPHE DU BOIS	269.16.08	Rénovation ZI du Parc rue du Parc	16 278,95	50,00	8 139,48
St LEGER SOUS CHOLET	299.16.02	Renovation EP 2017 Rue de la Ferrière, Square des Paganes, Allée des Saules, des Peupliers	67 603,18	50,00	33 801,59
VARRAINS	362.17.01	Rénovation EP Programme 2017	23 617,06	50,00	11 808,53
Rénovations des Réseaux d'Eclairage Public Liés à un Renforcement					
OREE D'ANJOU	069.16.18	RENFORCEMENT P16 BOURG	5 781,82	50,00	2 890,91
VAL DU LAYON	265.13.06	RENF P30 LES BARRES ST AUBIN DE LUIGNE	18 684,85	50,00	9 342,43
VAL DU LAYON	265.13.06	RENF P30 LES BARRES ST AUBIN DE LUIGNE	91,38	50,00	45,69
SEVREMOINE	301.16.24	(ROUSSAY) RUE DU VIGNEAU	6 774,27	50,00	3 387,14
BEAUPREAU EN MAUGES	375.15.02	RENFORCEMENT POSTE N° 1 MERANDERIES	27 106,85	50,00	13 553,43

TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

N° Opération	COLLECTIVITE	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Taux du Fonds de Concours demandé (%)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
EP015-17-357	ALM (Avrillé)	réalimentation cand n° 519 Ae Gnl de Gaulle	2 965,85 €	75%	2 224,39 €
EP015-17-361	ALM (Avrillé)	réparation cand 1875 rue Louis Antoine de Bougainville	978,53 €	75%	733,90 €
EP020-17-148	ALM (Beaucouzé)	rempl cand accid n° 1075avenue des Echats	799,97 €	75%	599,98 €
EP028-17-15	ALM (Béhuard)	remise en état fixation lanterne n° 5 rue notre Dame	380,94 €	75%	285,71 €
EP035-16-1211	ALM (Bouchemaine)	rempl cand accid N°154 rue des saulniers	1 702,72 €	75%	1 277,04 €
EP035-17-1228	ALM (Bouchemaine)	rempl armoire C43 rue des frères gasniers	583,70 €	75%	437,78 €
EP035-17-1232	ALM (Bouchemaine)	rempl cand accid 649 square des sablons	1 288,07 €	75%	966,05 €
EP035-17-1235	ALM (Bouchemaine)	rempl cand accid 155 rue des Saulniers	1 779,31 €	75%	1 334,48 €
EP048-16-53	ALM (Briollay)	rempl armoire C16 rue de la mairie	2 572,01 €	75%	1 929,01 €
EP048-16-55	ALM (Briollay)	rempl armoire L12 rue du calvaire	1 535,07 €	75%	1 151,30 €
EP048-16-56	ALM (Briollay)	rempl armoire C18 rue du moulin à vent	1 594,30 €	75%	1 195,73 €
EP055-17-55	ALM (Cantenay Epinard)	rempl cand n° 235 rue des Vallées	1 699,12 €	75%	1 274,34 €
EP055-17-56	ALM (Cantenay Epinard)	dépl coffret pied de mât route d'Angers	1 426,39 €	75%	1 069,79 €
EP196-17-74	ALM (La Meignanne)	pose câble aérien au n°19 place de l'Eglise	825,58 €	75%	619,19 €
EP196-17-75	ALM (La Meignanne)	rempl lanterne 90 CRS des chênes	834,39 €	75%	625,79 €
EP200-17-65	ALM (La Membrolle sur Longuenée)	rempl cand 107 rue du Plessis	1 135,51 €	75%	851,63 €
EP246-17-236	ALM (Les Ponts de Cé)	réparation cand 2441 rue Auguste Renoir	1 425,64 €	75%	1 069,23 €
EP246-17-241	ALM (Les Ponts de Cé)	rempl cand accid n° 1650 rue Ferdinand Vest	1 902,81 €	75%	1 427,11 €
EP246-17-243	ALM (Les Ponts de Cé)	rempl poteau béton mât 642 rue Victor Dauphin	2 277,17 €	75%	1 707,88 €
EP214-17-218	ALM (Montreuil Juigné)	rempl cand 485 avenue Espéranto	1 275,76 €	75%	956,82 €
EP214-17-220	ALM (Montreuil Juigné)	rempl lanterne n° 481 Salle Jacques Brel	784,09 €	75%	588,07 €
EP214-17-226	ALM (Montreuil Juigné)	mât accidenté n° 428 rue pierre et Marie Curie	1 229,47 €	75%	922,10 €
EP214-17-236	ALM (Montreuil Juigné)	rempl cand accid 919 impasse du maréchal Foch	1 263,07 €	75%	947,30 €
EP217-17-238	ALM (Montreuil Juigné)	rempl cand accid 603 rue de Belgique	2 175,84 €	75%	1 631,88 €
EP338-17-25	ALM (Soulaines sur Aubance)	rajout prise guirlande sur n°130 rue de l'Aubance	300,49 €	75%	225,37 €
EP298-16-58	ALM (St Léger des Bois)	lanterne 253 à led HS rue du grand cavier	762,61 €	75%	571,96 €
EP306-17-45	ALM (St Martin du Fouilloux)	rempl cand 76 et 77 par bornes square des maronniers	4 201,76 €	75%	3 151,32 €
EP306-17-46	ALM (St Martin du Fouilloux)	rajout cand 226 entre rue Mimosas et square Acacias	4 688,14 €	75%	3 516,11 €
EP323-17-178	ALM (St Sylvain d'Anjou)	réparation cand 364 rue des Eglantiers	1 374,09 €	75%	1 030,57 €
EP008-17-38	ANGRIE	rempl projecteur n° 75 rue de bellevue	2 188,13 €	75%	1 641,10 €
EP018-16-131	BAUGE EN ANJOU (Baugé)	cand n° 4 avenue de Paris passage piétons	782,12 €	75%	586,59 €
EP447-16-9	BAUGEOIS VALLEE (Beaufort en Anjou)	pose horloge dans armoire C8 ZA clos de villiers (cc BEAUFOR	1 333,43 €	75%	1 000,07 €
EP022-17-81	BEAULIEU SUR LAYON	réfection armoire L3 rue des Palluelles	1 448,71 €	75%	1 086,53 €
EP023-16-50	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	remise en état du cand 1129 accidenté au passage stade de la	1 356,32 €	75%	1 017,24 €
EP162-16-62	BEAUPREAU EN MAUGES (Jallais)	rempl luminaire 374 rue Daviers	847,13 €	75%	635,35 €
162-17-73	BEAUPREAU EN MAUGES (Jallais)	pose luminaire 185 rue de l'Abbée Chupin (Notre Dame des Ma	677,66 €	75%	508,25 €
EP375-16-296	BEAUPREAU EN MAUGES (Villedieu la Blouère)	rempl lampe sur terrain stabilisé	683,51 €	75%	512,63 €
EP029-17-53	BLAISON SAINT SULPICE (Blaison Gohier)	rempl mât 93 rue de la Fauconnerie	590,75 €	75%	443,06 €
EP050-17-112	BRISSAC LOIRE AUBANCE (Brissac Quincé)	rempl borne 472 rue Louis Morron	686,21 €	75%	514,66 €
EP363-17-24	BRISSAC LOIRE AUBANCE (Vauchrézien)	dépose mâts 21-22-85 et réalimentation rue principale face à ma	1 750,48 €	75%	1 312,86 €
EP061-17-34	CHALLAIN LA POTHERIE	rempl projecteur 118 rue de la fontaine	838,13 €	75%	628,60 €
EP061-17-37	CHALLAIN LA POTHERIE	dépl cand 99 rue de Plancheronde	1 389,79 €	75%	1 042,34 €
EP063-17-145	CHALONNES SUR LOIRE	réparation lanterne 963 avenue du Layon	254,50 €	75%	190,88 €
EP080-16-53	CHATEAUNEUF SUR SARTHE	réparation cand 439 square des fontaines	863,50 €	75%	647,63 €
EP089-16-20	CHAZE SUR ARGOS	rempl cand accid 114 rue du château de Raguin	1 406,31 €	75%	1 054,73 €
EP090-17-45	CHEFFES	rempl horloge de l'armoire C5 Hameau de la Corbellerie	533,46 €	75%	400,10 €
EP071-17-121	CHEMILLE EN ANJOU (Chanzaux)	rempl horloges astro armoires C3 et C4	1 490,76 €	75%	1 118,07 €
EP092-16-2	CHEMILLE EN ANJOU (Chemillé)	mise en place horloge dans armoire C4 rue Nationale	928,64 €	75%	696,48 €
EP530-17-21	CA MAUGES COMMUNAUTE (Orée d'Anjou)	rempl horloge de l'armoire C7	791,93 €	75%	593,95 €
EP112-16-105	COUDRAY MACOUARD (le)	rempl lanterne n° 51 place de la Douve	716,86 €	75%	537,65 €
EP114-16-13	COURLEON	pose 6 prises guirlandes	1 259,28 €	75%	944,46 €
EP120-17-56	DENEE	dépl coffret jonction pace muller	917,45 €	75%	688,09 €
EP367-17-74	ERDRE EN ANJOU (Vern d'Anjou)	rempl cand accid 8 rue du Val d'Homée	856,88 €	75%	642,66 €
EP004-17-50	LOIRE AUTHION (Andard)	Tx suite à effondrement conduite parking sale polyvalente	5 201,35 €	75%	3 901,01 €
EP244-17-340	MAUGES SUR LOIRE (La Pommeraye)	rajout lanterne sur n° 179 rue Chanoine Briouillet	919,48 €	75%	689,61 €
EP192-17-115	MAULEVRIER	remise en état n° 278 rue de la fourchette	253,56 €	75%	190,17 €
EP193-15-62	MAY SUR EVRE (le)	rempl lampes des 2 terrains de foot	2 619,17 €	75%	1 964,38 €
EP209-17-24	MONTIGNE LES RAIRIES	rempl armoire C1	1 168,65 €	75%	876,49 €
EP324-16-20	MONTREVAULT SUR EVRE (Salle et Chapelle Aubry)	rempl n° 108 allée de la Chesnaie	750,20 €	75%	562,65 €
EP219-16-45	MONTSOREAU	rempl lanterne n° 247 ruelle de la Motte	846,43 €	75%	634,82 €
EP219-17-49	MONTSOREAU	rempl lanterne n° 115 suite sinistre rue du moulin de la tranchée	813,59 €	75%	610,19 €
EP219-17-55	MONTSOREAU	rempl lanterne sur façade n°66 haute rue	824,84 €	75%	618,63 €
EP231-17-55	NUAILLE	rempl lanterne 156 parking de la mairie	910,86 €	75%	683,15 €
EP248-17-87	OMBREE D'ANJOU (Pouancé)	rempl cand 195 boulevard du champ de foire	1 429,30 €	75%	1 071,98 €
EP248-17-90	OMBREE D'ANJOU (Pouancé)	rempl cand accid n° 577 rue d'auvergne	1 282,91 €	75%	962,18 €
EP040-17-5	OREE D'ANJOU (Bouzillé)	rempl horloge de l'armoire C3	791,93 €	75%	593,95 €
EP360-17-62	OREE D'ANJOU (La Varenne)	F et P lanterne n° 235 place du jardin	968,66 €	75%	726,50 €
EP177-17-46	OREE D'ANJOU (Liré)	rempl 3 lampes et 1 plainte 431-2,432-2,434-2	970,98 €	75%	728,24 €

EP177-17-48	OREE D'ANJOU (Liré)	rempl cand 164 rue de la libération	858,98 €	75%	644,24 €
EP296-16-388	OREE D'ANJOU (St Laurent des Autels)	reprise terrassement parking salle de loisirs	1 396,80 €	75%	1 047,60 €
EP296-17-393	OREE D'ANJOU (St Laurent des Autels)	rempl luminaire 145 rue des Croix	609,35 €	75%	457,01 €
EP296-17-392	OREE D'ANJOU (St Laurent des Autels)	rempl luminaire n° 73 rue du stade	532,84 €	75%	399,63 €
EP247-17-69	POSSONNIERE (Ia)	passage des 2 points 80 et 81 sur armoire C23	4 209,91 €	75%	3 157,43 €
EP247-17-71	POSSONNIERE (Ia)	n° 115-117 Avenue de la Gare	873,78 €	75%	655,34 €
EP247-17-70	POSSONNIERE (Ia)	rempl 2 projecteurs sur le stade de football	5 312,46 €	75%	3 984,35 €
EP208-17-6	SEGRE EN ANJOU BLEU (Montguillon)	fourniture et pose 6 PC guirlande	1 372,64 €	75%	1 029,48 €
EP331-17-2	SEGRE EN ANJOU BLEU (Segré)	rempl lanterne cassée n° 132 parking piscine	727,15 €	75%	545,36 €
EP331-17-4	SEGRE EN ANJOU BLEU (Segré)	Relamping STADE rue de pouancé	6 976,86 €	75%	5 232,65 €
EP179-17-654	SEVREMOINE (Le Longeron)	dépose lanterne n° 300 rue du commerce	404,57 €	75%	303,43 €
EP179-17-655	SEVREMOINE (Le Longeron)	dépose lanternes n° 401-402 parking devant Eglise	592,55 €	75%	444,41 €
EP273-16-51	SEVREMOINE (St Crespin sur Moine)	rempl lanterne n° 12 rue de la Moine	696,55 €	75%	522,41 €
EP301-17-36	SEVREMOINE (St Macaire en Mauges)	changement puissance lanternes rue de la Choletaise	2 446,25 €	75%	1 834,69 €
EP301-17-42	SEVREMOINE (St Macaire en Mauges)	rempl n° 25 rue des Mauges	708,10 €	75%	531,08 €
EP269-16-80	ST CHRISTOPHE DU BOIS	Reprise des raccord. Rue de la Paix	983,45 €	75%	737,59 €
EP283-16-149	ST GEORGES SUR LOIRE	rempl enveloppe coffret C03 place Montprofil	875,70 €	75%	656,78 €
EP304-17-17	ST MARTIN DE LA PLACE	armoire C1 rue des marinières	2 103,13 €	75%	1 577,35 €
EP191-17-38	TERRANJOU (Martigné Briand)	dépose n° 75 chemin de la douve	428,27 €	75%	321,20 €
EP343-17-63	TESSOUALLE (Ia)	mise en permanent n° 580-582 rue de l'Hôtel de Ville	187,50 €	75%	140,63 €
EP343-17-64	TESSOUALLE (Ia)	mise en place d'un détecteur sur n° 579 Hôtel de ville	484,44 €	75%	363,33 €
EP343-17-66	TESSOUALLE (Ia)	dépose lanterne n° 408 auf oyer des jeunes	404,57 €	75%	303,43 €
EP292-17-34	VAL DU LAYON (St Lambert du Lattay)	rempl lanternes 291 et 300 rue des Acacias	1 560,72 €	75%	1 170,54 €
EP378-17-59	VIVY	mise en place cand 318 rue du moulin à vent	3 958,80 €	75%	2 969,10 €
EP381-16-32	YZERNAY	remise en état armoire C16 rue François de Chabot	237,18 €	75%	177,89 €
		TOTAL :	129 048,80 €		96 786,71 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FONDS DE CONCOURS 2017 TRAVAUX D'EFFACEMENTS ET ECLAIRAGE PUBLIC : AJUSTEMENTS ET OPERATIONS NOUVELLES

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL30-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL30-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.8. Fonds de concours

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 31/2017

Objet : PCRS : point d'information, lancement du marché et autorisation de signer les conventions de partenariat ad hoc

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 15 mars 2016 - n° 25-2016 - relative à l'adhésion du Siéml au groupement de commandes de géolocalisation des réseaux d'éclairage public dont le SYDEV en est le coordonnateur,

Vu la délibération du Comité syndical du 15 mars 2016 -n° 26-2016 – relative au positionnement du Siéml en tant que gestionnaire du PCRS,

Le Président rappelle que la réforme anti-endommagement des réseaux, traduite dans le code de l'environnement (L. 554-1 à 5 et R.554-1 à 38) et complétée par l'arrêté du 15 février 2012, imposent, aux gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public), des contraintes en matière de cartographie de leurs réseaux. Il les oblige, à compter du 1^{er} janvier 2019 sur les communes urbaines et en 2026 sur les communes rurales, à répondre aux DT/DICT en communiquant la position de leurs réseaux avec une incertitude de localisation inférieure à 50 cms.

Le Siéml, exploitant du réseau d'éclairage public, réseau sensible, est concerné ; son SIG ne lui permet pas de répondre avec cette précision. Il est donc nécessaire que les plans soient géo-référencés, c'est-à-dire déterminer avec une grande précision les coordonnées des différents éléments du plan pour les situer dans l'espace en planimétrie et altimétrie via un GPS.

A cette fin, il faut que :

- le fond de plan soit géo-référencé. Ce géo-référencement du fond de plan, appelé aussi **PCRS (plan corps de rue simplifié)**, n'est pas le cadastre mais un relevé des principales lignes et des éléments remarquables de la rue (trottoirs, bâti donnant sur la rue, bouches d'égout...),
- le réseau d'éclairage public soit géoréférencé,

Le développement d'un PCRS est obligatoire pour les gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage). Il doit donc être envisagé de mutualiser les coûts avec les EPCI du département et les gestionnaires de réseaux.

Considérant qu'à la suite des différentes démarches entreprises par le Siéml depuis avril 2016 pour la concrétisation de ce projet, un partenariat sera composé, à minima, du Siéml, des villes exerçant la compétence éclairage public, des neuf EPCI de Maine-et-Loire ainsi que du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité ENEDIS,

Considérant que le Siéml sera porteur de ce projet pour la réalisation et la mise à jour du PCRS,

Considérant qu'à la suite des différentes réunions avec les partenaires concernés, ont été définies les grandes lignes suivantes exposées plus précisément dans l'annexe 2 :

- 1 – les éléments techniques de réalisation du PCRS et de mise à jour :
 - techniques différentes (vecteur, image) en fonction des zonages (zone agglomérée, zone non-agglomérée),
 - la mise à jour du PCRS vecteur et la mise en jour du PCRS image
 - la prise en charge du géo-référencement des affleurements par les gestionnaires de réseaux

- 2 – Les engagements des parties dans les domaines technique, juridique et financier,
- la répartition financière des coûts d'acquisition et de mise à jour est décrite à l'annexe 1
 - les engagements des parties, pour une durée de 10 ans, sont décrits dans l'annexe 2

Considérant qu'une étude est en cours pour déterminer la forme juridique que devra revêtir le partenariat à mettre en place,

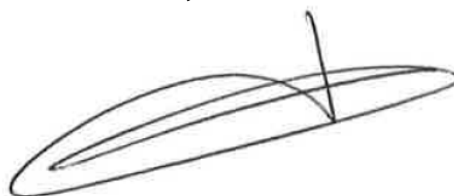
Considérant les différents appels d'offres à passer pour la réalisation et le contrôle du PCRS ainsi que l'acquisition d'un système informatique pour la gestion du PCRS, soit :

- ⇒ Le marché de réalisation du PCRS :
 - un lot pour la réalisation du PCRS vecteur en zone agglomérée sur tout le département – un seul attributaire – marché de 4 ans,
 - un lot pour la réalisation du PCRS par orthophotographie hors zone agglomérée – un seul attributaire – marché de 1 ou 2 ans
- ⇒ Le marché de contrôle du PCRS réalisé :
 - sur 4 ans
 - plusieurs attributaires (lots géographiques ou marché multi-attributaires).

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de porter le partenariat pour la réalisation et la mise à jour du Plan Corps de Rue Simplifié sur la base :
 - o des contributions financières suivantes qui seront demandées au Siéml :
 - pour la réalisation du PCRS : 1 426 k€ HT,
 - pour la mise à jour du PCRS : 63 k€ TTC par an,
 - o des participations décrites dans les tableaux joint en annexe 1,
 - o de la note de présentation du projet et des principales modalités de fonctionnement du partenariat, jointe en annexe 2.
- AUTORISE le président à signer toute convention afférente,
- AUTORISE le président à lancer la procédure d'appel d'offres pour la réalisation et le contrôle du PCRS ainsi que celle destinée à acquérir le système informatique pour la gestion du PCRS, étant entendu que le président soumettra, à un prochain conseil syndical, les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres.

ait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

ANNEXE 1 tableau 1/3 (exemple)

EPCI : Anjou Bleu Communauté

INVESTISSEMENTS: REALISATION DU PCRS (€ HT) : acquisition, contrôle, intégration et mise à disposition

ZONE AGGLOMEREES : PCRS VECTEUR						ZONE NON AGGLOMEREES : PCRS IMAGE				COUT TOTAL DE REALISATION A LA CHARGE DE L'EPCI	CONTRIBUTION ANNUELLE A LA REALISATION (SUR 10 ANS)
Linéaire de voirie (km) (*)	Coût du PCRS Vecteur (€)	Taux de participation de l'EPCI	Coût Vecteur pour l'EPCI (€)	Coût affleurements (10% du coût global) (€)	Coût total avec affleurements (€)	Surface EPCI (km²)	Coût du PCRS Image (€)	Taux de participation de l'EPCI	Coût d'acquisition à charge de l'EPCI (€)	315 113	31 511
335	268 000	45,03%	120 680	26 800	147 480	721	180 250	93,00%	167 633		

(*) : linéaire proposé par le SIEM, à valider par l'EPCI

FRAIS ANNUELS DE FONCTIONNEMENT DU PCRS (€ TTC) : contrôle et intégration des plans, frais de maintenance du système informatique, frais de personnel

ZONE AGGLOMEREES MISE A JOUR DU VECTEUR				ZONE NON AGGLOMEREES : MISE A JOUR PONCTUELLE				TOTAL CONTRIBUTION FONCTIONNEMENT (€)
Linéaire de voirie de l'EPCI (km)	Linéaire de voirie (km) total	Montant de la mise à jour pour la totalité de la voirie (€)	Participation annuelle de l'EPCI (€)	Surface zone non agglomérée (km²) de l'EPCI	Surface zone non agglomérée (km²) totale	Coût de fonctionnement pour la surface non agglomérée totale (€)	Participation annuelle de l'EPCI (€)	8 018
335	5 520	86 658	5 259	691	6 713	26 800	2 759	

ANNEXE 1 tableau 2/3

INVESTISSEMENTS (€ HT) : REALISATION DU PCRS A L'ECHELLE DE MAINE-ET-LOIRE

	EN ZONE AGGLOMeree : PCRS VECTEUR						EN ZONE NON AGGLOMeree : PCRS IMAGE (Orthophotographie) *					TOTAL PCRS		
TERRITOIRES	Linéaire de voirie en zone agglomérée (km)	Coût total d'acquisition (€) sur la base du prix estimatif de 800 € (acquisition, contrôle, intégration et mise à disposition)	Partenaires	Taux de participation (%)	Coût estimatif du PCRS en agglomération par partenaire (€)	Coût estimatif des affleurements d'eau en zone agglomérée (€)	Surface de l'EPCI (km²)	Coût total estimatif d'acquisition (€) basé sur un prix unitaire de 250 €/km² (acquisition, intégration, mise à disposition)	Partenaires	Taux de participation des partenaires (%)	Coût par partenaire (€)	Partenaires	CONTRIBUTION A LA REALISATION DU PCRS **	CONTRIBUTION ANNUELLE DES COLLECTIVITES A LA REALISATION DU PCRS **
Mauges Communauté	612	489 600	service SIG (EPCI)	45,58%	223 135	48 960	1 319	329 750	service SIG (EPCI)	80,08%	264 064	service SIG (EPCI)	536 159	53 616
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	223 135				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	223 135	
			Enedis	8,85%	43 330				Enedis	19,92%	65 686	Enedis	109 016	
Anjou Loir et Sarthe	231	184 800	service SIG (EPCI)	45,58%	84 223	18 480	457	114 250	service SIG (EPCI)	80,08%	91 491	service SIG (EPCI)	194 194	19 419
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	84 223				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	84 223	
			Enedis	8,85%	16 355				Enedis	19,92%	22 759	Enedis	39 113	
Anjou Bleu Communauté	335	268 000	service SIG (EPCI)	45,58%	122 141	26 800	721	180 250	service SIG (EPCI)	80,08%	144 344	service SIG (EPCI)	293 285	29 329
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	95 161				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	95 161	
			Eclairage public (Segré)		26 980				Eclairage public (Segré)			Eclairage public (Segré)	26 980	2 698
			Enedis	8,85%	23 718				Enedis	19,92%	35 906	Enedis	59 624	
Baugeois Vallée	287	229 600	service SIG (EPCI)	45,58%	104 640	22 960	738	184 500	service SIG (EPCI)	80,08%	147 748	service SIG (EPCI)	275 348	27 535
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	104 640				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	104 640	
			Enedis	8,85%	20 320				Enedis	19,92%	36 752	Enedis	57 072	
Vallées du Haut Anjou	224	179 200	service SIG (EPCI)	45,58%	81 670	17 920	659	164 750	service SIG (EPCI)	80,08%	131 932	service SIG (EPCI)	231 522	23 152
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	81 670				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	81 670	
			Enedis	8,85%	15 859				Enedis	19,92%	32 818	Enedis	48 677	
Saumur Val de Loire	861	688 800	service SIG (EPCI)	45,58%	313 921	68 880	1246	311 500	service SIG (EPCI)	80,08%	249 449	service SIG (EPCI)	632 250	63 225
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	226 417				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	226 417	
			Eclairage public (Saumur)		87 504				Eclairage public (Saumur)			Eclairage public (Saumur)	87 504	8 750
			Enedis	8,85%	60 959				Enedis	19,92%	62 051	Enedis	123 010	
Agglomération du Choletais	709	567 200	service SIG (EPCI)	45,58%	258 501	56 720	786	196 500	service SIG (EPCI)	80,08%	157 357	service SIG (EPCI)	472 579	47 258
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	123 599				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	123 599	
			Eclairage public (Cholet)		134 902				Eclairage public (Cholet)			Eclairage public (Cholet)	134 902	13 490
			Enedis	8,85%	50 197				Enedis	19,92%	39 143	Enedis	89 340	
Loire Layon Aubance	408	326 400	service SIG (EPCI)	45,58%	148 757	32 640	614	153 500	service SIG (EPCI)	80,08%	122 923	service SIG (EPCI)	304 320	30 432
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	148 757				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	148 757	
			Enedis	8,85%	28 886				Enedis	19,92%	30 577	Enedis	59 464	
Angers Loire Métropole	1 837	1 469 600	service SIG (EPCI)	45,58%	669 770	146 960	677	169 250	service SIG (EPCI)	80,08%	135 535	service SIG (EPCI)	952 266	95 227
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	333 427				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	333 427	
			Eclairage public (EPCI)		336 344				Eclairage public (EPCI)	0,00%	-	Eclairage public (EPCI)	336 344	33 634
			Enedis	8,85%	130 060				Enedis	19,92%	33 715	Enedis	163 774	
COMPA	16	12 800	service SIG (EPCI)	45,58%	5 834	1 280	7	1 750	service SIG (EPCI)	80,08%	1 401	service SIG (EPCI)	8 515	852
			Eclairage public (Siéml)	45,58%	5 834				Eclairage public (Siéml)	0,00%	-	Eclairage public (Siéml)	5 834	
			Enedis	8,85%	1 133				Enedis	19,92%	349	Enedis	1 481	
TOTAL	5 520	4 416 000			4 416 000	441 600	7 224	1 806 000			1 806 000		6 663 600	

Km de voirie en zone agglomérée
Validé par l'EPCI
Proposé par le Siéml

* Dans les faits, l'orthophotographie couvrira tout le territoire de l'EPCI

** Contribution annuelle (sur 10 ans) à l'acquisition du PCRS vecteur et des affleurements d'eau en zone agglomérée, ainsi que du PCRS Image sur l'ensemble du territoire, le contrôle et la mise à disposition des données.

ANNEXE 1 tableau 3/3
FONCTIONNEMENT (€ TTC) DU PCRS A L'ECHELLE DE MAINE-ET-LOIRE

	EN ZONE AGGLOMEREES : estimé à 260 000 €/an					EN ZONE NON AGGLOMEREES : estimé à 40 000 €/an *					Total participation par an (€)	
	Taux de participation (%)	Partenaire	Total participation (€)	Linaire de voirie pris en compte dans la répartition (km)	Total/an/partenaire (€)	Taux de participation (%)	Partenaire	Total participation (€)	Surface zone non agglomérée (km²)	Participation/ partenaire/an (€)		
Electricité	33,33%	Enedis	86 658		86 658	33%	Enedis	13 200	--	13 200	99 858	
Eclairage public	33,33%	Siéml	86 658	4 023	63 157	0%	Siéml	0	0	0	63 157	
		ALM (Angers,Ponts-de-Cé, Trélazé)		813	12 763		ALM			0	12 763	
		Cholet		370	5 809		Cholet			0	5 809	
		Saumur		240	3 768		Saumur			0	3 768	
		Segré		74	1 162		Segré			0	1 162	
EPCI	33,33%	Agglomération du Choletais	86 658	709	11 131	67%	Agglomération du Choletais	26 800		727	2 902	14 033
		Angers Loire Métropole		1 837	28 839		Angers Loire Métropole			554	2 212	31 051
		Anjou Bleu Communauté		335	5 259		Anjou Bleu Communauté			691	2 759	8 018
		Anjou Loir et Sarthe		231	3 626		Anjou Loir et Sarthe			426	1 701	5 327
		Baugeois Vallée		287	4 506		Baugeois Vallée			707	2 823	7 328
		Loire Layon Aubance		408	6 405		Loire Layon Aubance			567	2 264	8 669
		Mauges Commnauté		612	9 608		Mauges Commnauté			1 243	4 962	14 570
		Saumur Val de Loire		861	13 517		Saumur Val de Loire			1 157	4 619	18 136
		Vallée du Haut Anjou		224	3 517		Vallée du Haut Anjou			635	2 535	6 052
		COMPA		16	251		COMPA			6	24	275

* Mise à jour par intégration de nouveaux plans de récolement (remplacement de l'orthophoto par du vecteur)

Annexe 2

Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

Présentation du projet et principales modalités de fonctionnement du partenariat

1. Contexte réglementaire et local

Dans son chapitre 4 (Risques industriels et naturels) la loi Grenelle 2 (2010-788 du 12 juillet 2010 – art. 219) introduit les articles L.554-1 à 5 dans le code de l'environnement (Titre V : Dispositions particulières à certains ouvrages ou installations - Chapitre IV : Sécurité des réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution).

Cette réforme communément dénommée « réforme anti-endommagement des réseaux enterrés », a été complétée par le décret DT/DICT (Déclaration de travaux/ Déclaration d'Intention de Commencement des travaux) du 15 février 2012, qui oblige les gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage public) à compter du 1er janvier 2019 sur les communes urbaines et 2026 sur les communes rurales, à répondre aux DT/DICT en communiquant la position de leurs réseaux avec une précision inférieure à 50 cm (réseaux souples, 40 cm pour réseaux rigides) – classe A de précision. Pour parvenir à cette précision, le fond de plan, appelé **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** doit être géo-référencé avec une classe de précision de 10 cm maximum.

L'article 4 de l'Arrêté du 22 décembre 2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux et modifiant divers arrêtés relatifs à l'exécution de travaux à proximité des réseaux : prévoit que « *Le fond de plan employé pour la transmission des données de localisation des réseaux aux déclarants est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du code de l'environnement et selon le format d'échange PCRS (plan corps de rue simplifié) établi et mis à jour par le Conseil national de l'information géographique* ».

Le PCRS est donc un fond de plan à très grande échelle, destiné à servir de support à une localisation des réseaux en classe A (conformément à l'arrêté du 15 février 2012). Il représente les principaux éléments descriptifs de la voirie et de l'espace public : bordures de trottoirs, piliers, murs, façades, Les affleurements des réseaux sont optionnels.

Le PCRS est aujourd'hui défini par le Centre National de l'Information Géographique (CNIG), comme une base de données vectorielle (PCRS Vecteur), mais le PCRS Image (vues aériennes - orthophotoplan de précision) est en train d'être validé au niveau national. Ce deuxième format de référentiel s'avère bien moins coûteux à réaliser que le premier et offre un niveau de précision comparable, il est plutôt destiné aux zones non agglomérées.

Un PCRS peut être réalisé pour l'ensemble des acteurs concernés par un même territoire, ce qui permet de faire des économies d'échelle, par la mutualisation des coûts qui seraient répartis entre les partenaires : gestionnaires de réseaux sensibles (électricité, gaz, éclairage

public), collectivités, autres gestionnaires de réseaux (eau, assainissement, télécommunication...). Chaque gestionnaire pourra positionner ses réseaux sur **ce fond de plan unique à l'échelle du département** (Fig. n°1).

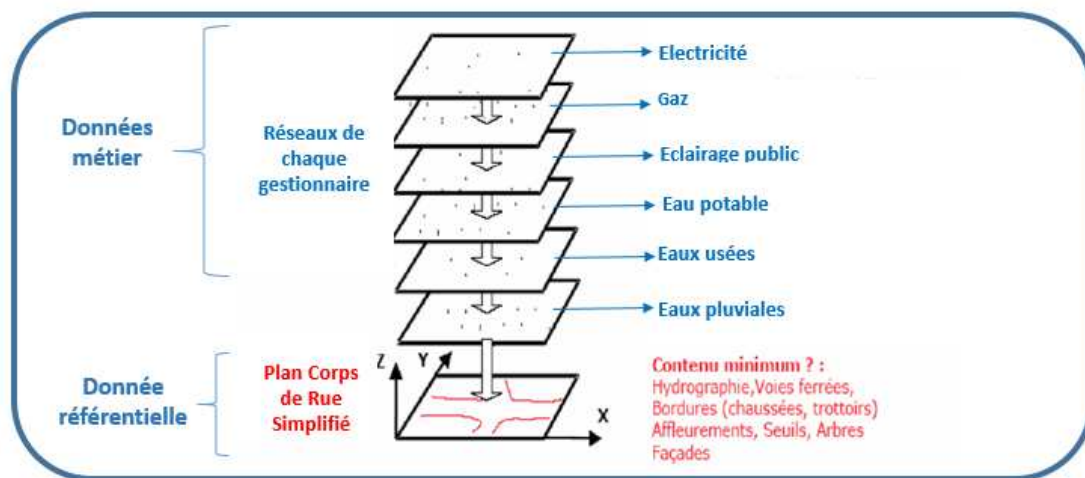


Fig. n°1 : Le PCRS : la couche de base de tous les réseaux

Un protocole d'accord national de déploiement d'un PCRS a été signé le 24/09/2015 par la FNCCR, ERDF, GRDF, ARF, AMF, ADCF, IGN... Il précise que le gestionnaire du PCRS doit être une autorité publique locale compétente, à l'échelon le plus approprié. Dès lors il apparaît clairement que l'échelle départementale est la réponse la plus pertinente.

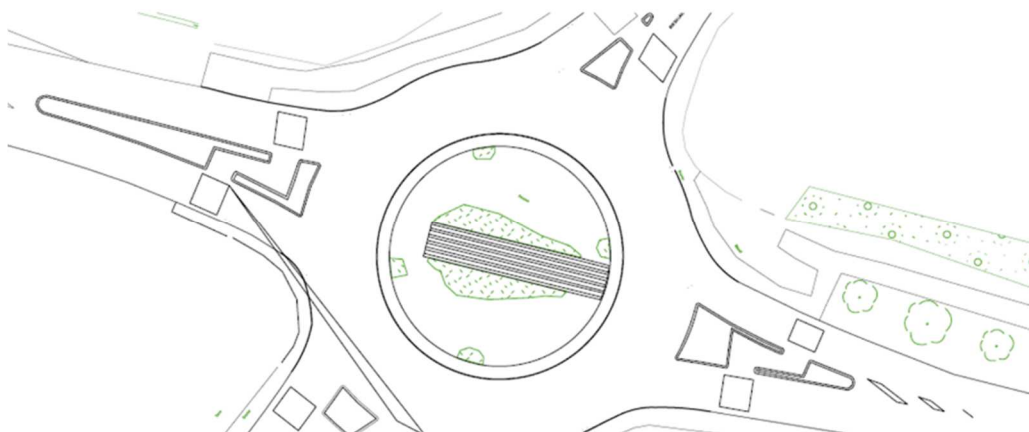
Pour le Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine-et-Loire (SIéML), gestionnaire d'éclairage public, le PCRS est obligatoire. Le SIéML est une autorité publique locale qui intervient sur tout le département, il s'est donc positionné comme gestionnaire du PCRS, en partenariat avec les collectivités locales et les acteurs privés du territoire.

2. Eléments techniques de réalisation du PCRS et de mise à jour

2.1. Techniques différentes (vecteur, image) en fonction des zonages (zone agglomérée, zone non-agglomérée)

Plusieurs notions sont à distinguer. Les communes urbaines (concernées par l'échéance 2019) et les communes rurales (concernées par l'échéance 2026) sont définies par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE). Pour toutes les communes, nous distinguons une zone agglomérée, où les enjeux sont forts et les modifications de voirie fréquentes, et une zone non-agglomérée, où il y a très peu de modifications.

Par rapport aux enjeux présents et aux coûts d'acquisition, il a été décidé de traiter différemment ces zones : la zone agglomérée sera couverte par un PCRS Vecteur (Fig. n°2) et la zone non agglomérée sera couverte par un PCRS Image.



*Fig. n°2 : Exemple de PCRS Vecteur (Carene)
(solution retenue pour les zones agglomérées)*

Pour le PCRS image, les EPCI ont souligné leur besoin d'avoir une couverture globale de leur territoire, afin de pouvoir l'utiliser à d'autres fins que la seule réponse aux DT/DICT. Cette couverture globale du territoire (zones agglomérées et zones non-agglomérées) est possible grâce à l'Orthophoto (Orthophotoplan) (Fig. n°3), obtenue par des acquisitions aériennes, de très grande précision.



*Fig. n°3 : Exemple d'orthophotos (PCRS Image) -
solution retenue par la comité technique pour les zones non agglomérées*

Dans les zones agglomérées, le PCRS Vecteur pourra se superposer parfaitement au PCRS Image (cf. Fig. n°4).

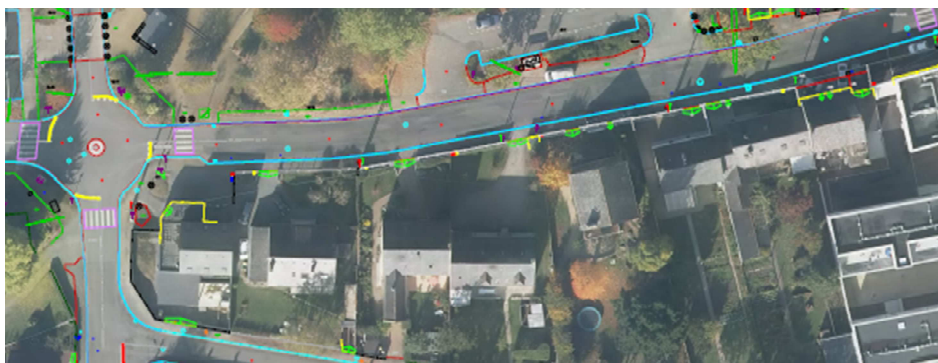


Fig. n° 4 : Exemple de superposition du PCRS Vecteur et PCRS Image

La durée de réalisation du PCRS sera de 4 ans.

Le PCRS Vecteur à la norme CNIG est donc envisagé dans les zones agglomérées des communes urbaines et des communes rurales. La délimitation des zones agglomérées sera faite conjointement par le SIéML et chaque EPCI, afin de réduire ces secteurs dont l'acquisition est couteuse, aux périmètres à forts enjeux.

Le PCRS Image (standard V2 en cours de validation par le CNIG) sera la solution envisagée pour les zones non-agglomérées des communes urbaines et rurales. Il s'agit donc des prises de vues aériennes de précision de pixel de 6 à 7 cm et une classe de précision de 10cms. Pour des raisons pratiques il sera réalisé sur la totalité du département, zones agglomérées comprises.

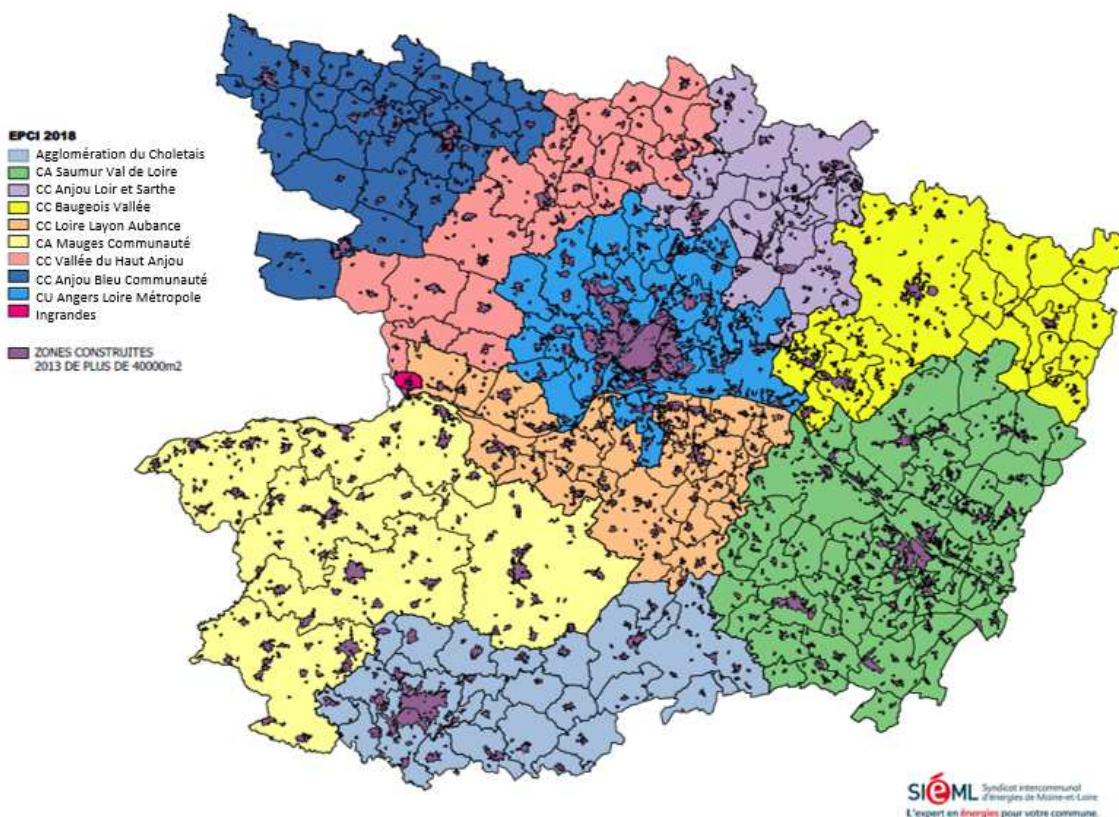


Fig.n°5 : Les zones agglomérées par EPCI

2.2. Les affleurements

La question des affleurements sera traitée « à la carte ». Si des gestionnaires souhaitent profiter du PCRS pour avoir les affleurements de leurs réseaux, ils les financeront et les mettront à jour.

Chaque gestionnaire de réseau a la responsabilité de ses affleurements et les mettra à la disposition des autres partenaires.

La réalisation du PCRS est une opportunité pour les gestionnaires de réseaux d'eau d'acquérir les affleurements de leurs réseaux à moindre coût. Ils pourront ainsi recalculer leurs réseaux sur leur SIG.

Afin de réduire les prix lors de l'acquisition, la géolocalisation des affleurements sera demandée avec un minimum d'attributs. Les attributs complémentaires seront ultérieurement renseignés par les gestionnaires. **L'exhaustivité des affleurements ne sera pas demandée dans le cahier de charges.**

2.3. Les voies privées

La question des voies privées sera traitée en fonction de leur ouverture à la circulation. Seules les voies privées ouvertes à la circulation seront couvertes par le PCRS vecteur, les autres seront couvertes par le PCRS Image.

2.4. La mise à jour du PCRS Vecteur

La mise à jour du PCRS Vecteur se fera **au fil de l'eau**, au fur et à mesure des travaux. Elle sera réalisée en interne par le SIéML (en tant que gestionnaire du PCRS de base), dès la **réception des nouveaux plans de récolement** sous format SIG (cf. Fig. n°6).

Les mises à jour de la voirie seraient réalisées de la façon suivante :

- Pour les travaux concernant la voirie (modification de la voirie existante ou création d'une nouvelle voirie), la mise à jour du PCRS serait prise en charge par le maître d'ouvrage des travaux (essentiellement les collectivités). Cette situation sera la plus fréquente.
- Dans le cas d'une voirie existante non couverte par le PCRS, hors cadre d'emprise des travaux (comme par exemple lors de la création d'un lotissement ou d'une ZAC, la voirie qui relie le nouvel aménagement à l'existant), les partenaires prendraient en charge la mise à jour du PCRS (section de fonctionnement, sans récupération de la TVA). Celle-ci consistera à mettre à jour le PCRS pour cette voirie existante à partir d'un nouveau levé topographique.
- Dans le cas d'un nouveau lotissement, c'est le maître d'ouvrage qui transmettra le levé topo du nouveau lotissement au SIéML qui l'intégrera dans le PCRS.

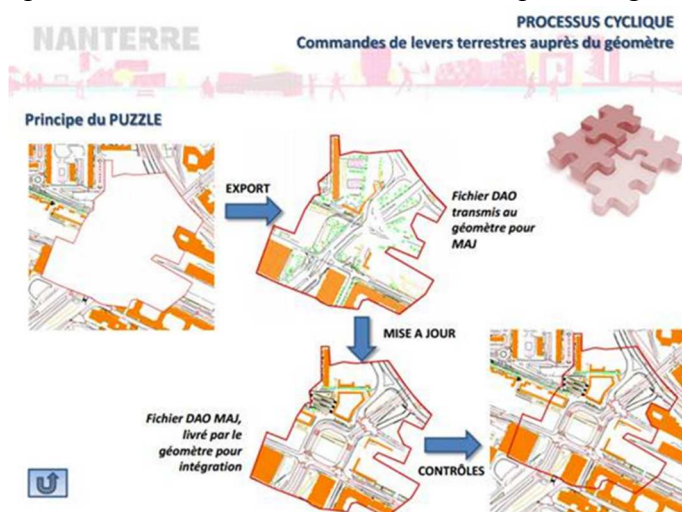


Fig. n° 6 : Le processus de mise à jour du PCRS

2.4. La mise à jour du PCRS Image

En ce qui concerne le processus de mise à jour du PCRS image **il est envisagé de récupérer les plans vectoriels au fur et à mesure des travaux et de les superposer sur l'orthophoto et d'enrichir ainsi la base de données vectorielles (PCRS Vecteur)**. Des acquisitions ponctuelles par drone par exemple peuvent également être envisagées en fonction des évolutions techniques et réglementaires.

3. Partenariat

Le SIéML s'engage à piloter le montage du partenariat, la réalisation du PCRS ainsi que sa mise à jour. Son acquisition et celle des outils nécessaires pour le contrôler, le gérer et le mettre à disposition des partenaires feront l'objet de plusieurs marchés publics.

La forme du partenariat est en cours d'étude. Il sera privilégié une solution simple et la moins onéreuse. Ces conventions présenteront les engagements techniques, administratifs et financiers des parties. Un bilan annuel des recettes et des dépenses sera mis à disposition de tous les partenaires.

3.1. Les engagements des parties

Les parties s'engagent sur plusieurs étapes du projet.

Le SIéML s'engage à :

- préfinancer l'ensemble des coûts de constitution, de diffusion auprès des partenaires, puis de mise à jour du PCRS
- gérer l'acquisition du PCRS, de la réalisation des pièces du marché jusqu'à la réception et la validation des prestations.
- effectuer des contrôles par échantillonnage des prestations reçues et des plans de récolement lors de la mise à jour.
- mettre le PCRS (selon les périmètres définis) à disposition des partenaires, via des flux (des copies de la base de données géographiques) ou via des fichiers exportés dans le format utilisé par le partenaire (SIG et/ou DAO).
- mettre le PCRS à jour d'une façon régulière, par l'intégration de nouveaux plans de récolements (dans le cas d'un PCRS Vecteur). Dans le cas du PCRS Image, le SIéML veillera à récupérer les plans de récolements dans les zones non agglomérées afin d'enrichir la base de données vectorielles.
- accompagner les collectivités lors des réunions internes ou lors de la mise en place du processus de mise à jour du PCRS.
- accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mise à jour du PCRS (EPCI, communes, maître d'œuvre et entreprise)

- établir et fournir aux partenaires un bilan financier complet des recettes et des dépenses.

L'EPCI s'engage à :

- participer à ce partenariat pour une durée minimale de 10 ans
- participer financièrement à la réalisation du PCRS conformément à la répartition décrite dans l'annexe 1.
- rembourser l'emprunt et les intérêts nécessaires à l'acquisition.
- désigner un référent PCRS, qui participera aux réunions organisées par le SIéML et qui sera le relais du SIéML et des communes.
- participer aux réunions techniques et de pilotage organisées par le SIéML.
- participer activement à la définition des « zones agglomérées » sur son territoire pour la réalisation du PCRS vecteur.
- être le relais auprès des services communaux présents sur son territoire pour la mise à jour du PCRS.
- ne communiquer le PCRS qu'aux seuls gestionnaires de réseaux (non-sensibles) dont ils ont délégué l'exploitation ou auxquels ils ont transféré leurs compétences
- participer aux frais de fonctionnement et de mise à jour du PCRS tels que définis dans l'annexe financière (1).
- supporter les possibles frais en cas de non-respect de la charte ou de la procédure décidée de mise à jour du PCRS, par les intervenants sur son territoire (nouveau relevé topographique par exemple)

Si l'EPCI est en charge de la gestion de la voirie:

- être le relais des maîtres d'ouvrage et entreprises intervenant sur son territoire pour des travaux impactant l'espace public et la configuration de la voirie ou de ses éléments constitutifs, en leur demandant de s'adresser au SIéML afin d'obtenir un extrait du PCRS. A la fin de l'opération l'extrait du PCRS sera mis à jour par le demandeur, et renvoyé au SIéML, conformément à la charte graphique du PCRS
- demander aux entreprises souhaitant faire des travaux sur un territoire couvert par le PCRS de s'adresser au SIéML afin d'obtenir un extrait du PCRS. A la fin de l'opération l'extrait du PCRS sera mis à jour par le maître d'ouvrage (ou son maître d'œuvre) et renvoyé au SIéML, conformément à la charte graphique du PCRS.

Si l'EPCI n'est pas en charge de la gestion de la voirie, il accompagnera la commune pour qu'elle :

- soit le relais des maîtres d'ouvrage et entreprises intervenant sur son territoire pour des travaux impactant l'espace public et la configuration de la voirie ou de ses éléments constitutifs, en leur demandant de s'adresser au SIéML afin d'obtenir un extrait du PCRS. A la fin de l'opération l'extrait du PCRS sera mis à jour par le demandeur, et renvoyé au SIéML, conformément à la charte graphique du PCRS

- demande aux entreprises souhaitant faire des travaux sur un territoire couvert par le PCRS de s'adresser au SIéML afin d'obtenir un extrait du PCRS. A la fin de l'opération l'extrait du PCRS sera mis à jour par le maître d'ouvrage (ou son maître d'œuvre) et renvoyé au SIéML, conformément à la charte graphique du PCRS.

Les collectivités en charge de l'exploitation de leur réseau d'éclairage public s'engagent à :

- participer à ce partenariat pour une durée minimale de 10 ans
- participer financièrement à la réalisation du PCRS conformément à la répartition décrite dans l'annexe 1.
- rembourser l'emprunt et les intérêts nécessaires à l'acquisition.
- désigner un référent PCRS de la collectivité, qui participera aux réunions organisées par le SIéML et qui sera le relais du SIéML et des communes.
- participer aux réunions techniques et de pilotage organisées par le SIéML.
- ne communiquer le PCRS qu'aux seuls gestionnaires de réseaux (non-sensibles) dont ils ont délégué l'exploitation ou auxquels ils ont transféré leurs compétences
- participer aux frais de fonctionnement et de mise à jour du PCRS tels que définis dans l'annexe financière (1).

La durée de la convention sera de dix ans. Toute modification fera l'objet d'un avenant. En cas de sortie du partenariat avant 10 ans, le partenaire devra rembourser le PCRS avec les pénalités de remboursement anticipé de l'emprunt.

En cas de sortie après 10 ans, le PCRS de l'EPCI sera considéré comme acquis. Mais il lui appartiendra alors d'en assurer la mise à jour par ses propres moyens.

3.2. Contribution financière des partenaires

Le tableau en annexe 1 définit la répartition financière entre les différents partenaires.

Commentaires :

- Les coûts présentés dans le tableau 1 ont été déterminés à partir d'estimations. Les résultats d'appels d'offres en provenance d'autres collectivités laissent espérer que les coûts unitaires estimés pour l'acquisition, le contrôle et la mise à disposition du PCRS (800€/km pour le vecteur et 250€/k² pour l'image) seront inférieurs à ces montants.
- Les chiffres annoncés sont basés sur les linéaires de voirie estimés par le SIéML. Ils seront revus par chaque EPCI afin d'affiner les données. Ainsi, les montants devront être ajustés en fonction des linéaires de voirie retenus par les collectivités en zones agglomérées. Hors zones agglomérées, c'est la surface totale de l'EPCI qui sera prise en compte.
- **Les coûts d'investissement** intégreront les coûts suivants constatés en 2017 et les années suivantes :
 - o réalisation du PCRS (acquisition sur le terrain et tracé du PCRS pour le format vectoriel, prise de vue aérienne et réalisation de l'orthophotographie couleur pour le format image)
 - o contrôle de la réalisation du PCRS

- o investissements informatiques du SIéML
 - o assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation des marchés
- Les villes Cholet, Saumur et Segré contribueront au titre de l'éclairage public dont elles ont l'exploitation.
- **Les coûts de fonctionnement** suivants seront facturés à compter du 1^{er} janvier 2018, ils intègrent les coûts constatés en interne au SIéML ainsi que d'éventuels coûts de prestations externes :
 - o contrôle des extraits de PCRS mis à jour par les entreprises ou maître d'œuvre dans le cas de travaux modifiant la voirie
 - o suivi de la diffusion et conseil aux partenaires
 - o coûts internes au SIéML pour la gestion du PCRS (moyens affectés notamment).
 - o intégration des extraits de PCRS mis à jour dans le PCRS global.
 - o abonnements informatiques (licences, coûts de stockage...)

Précisions complémentaires :

- Les coûts d'investissement et de fonctionnement décrits dans le tableau sont définis globalement pour les EPCI. Ces montants sont répartis entre eux au prorata des linéaires de voirie en zones agglomérées et des surfaces hors zones agglomérées.
- Concernant les coûts de mise à jour, ceux-ci concernent essentiellement la mise à jour du PCRS vecteur en zones agglomérées. Pour les zones non agglomérées, les mises à jour seront beaucoup moins importantes et seront restituées sous format vecteur (par l'intégration de nouveaux plans de récolement dans la base de données) ou images si les coûts de cette technique le permettent.
- Le coût des affleurements d'eau mentionnés dans le tableau est celui correspondant au géoréférencement des affleurements qui auront été détectés lors de la phase d'acquisition sur le terrain. Cette acquisition ne sera pas exhaustive et les attributs renseignés de chaque affleurement seront minimums. Le coût de ces affleurements sera pris en charge par les EPCI.
- Tout nouveau membre devenant contributeur après la réalisation du PCRS pourrait payer un ticket d'entrée majoré qui viendrait en déduction des charges de fonctionnement des partenaires d'origine, ou remboursement partiel de l'investissement.
- ENEDIS participera comme suit :
 - o En investissement : 550 000 €
 - o En fonctionnement : 33,33% du coût si les partenaires sont les 9 EPCI et le SIéML. Ce taux sera revu à la baisse en cas de venue d'un nouveau partenaire.
 - o La mise à disposition d'une orthophoto couvrant une superficie de 800 km² dans le département, évaluée à 200 000 €

Au niveau des conditions de livraison :

L'acquisition du PCRS vecteur dans les zones agglomérées se fera par bon de commande, commune par commune. Les données seront donc disponibles dès leur livraison par le prestataire et après leur contrôle et validation par le SIéML. Chaque bon de commande fera l'objet d'un travail de définition du périmètre à acquérir et des voiries à géo référencer.

A retenir

- **Le PCRS représente un outil de travail indispensable aux gestionnaires de réseaux sensibles et un excellent outil pour les gestionnaires de réseaux non-sensibles et de voirie.**
- **Le PCRS est mutualisé entre les différents partenaires.**
- **Le SIéML s'engage à mettre à jour le PCRS Vecteur par l'intégration des plans de récolement.**
- **La solution envisagée pour les zones non agglomérées est le PCRS Image.**

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PCRS POINT D'INFORMATION - LANCEMENT DU MARCHÉ ET AUTORISATION DE SIGNER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Date de transmission de l'acte : 07/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 07/07/2017

Numéro de l'acte : DELCOSY31 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DELCOSY31-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 32/2017

Objet : Participations financières du Siéml à des extensions de réseau gaz afférent à la dorsale biogazière des Mauges en cas de non rentabilité de l'opération

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Président expose :

Le Siéml développe un réseau de distribution publique de gaz structurant sur le territoire des Mauges d'une longueur de 43 Km (dorsale biogazière des Mauges) allant de JALLAIS à SAINT-FLORENT LE VIEIL avec une extension sur LA POMMERAYE, permettant à terme d'atteindre une production de gaz vert de 30 % sur l'ensemble du territoire des Mauges et même 50 % dans les réseaux de distribution concédés par le Siéml à Sorégies.

Considérant l'éventualité où des futures extensions de réseaux destinées à la desserte des communes situées sur le tracé ne seraient pas rentables (bénéfice/ investissements inférieur à zéro),

Vu le décret 2008-740 du 28 juillet 2008,

Considérant qu'à cet effet, le Siéml peut engager la réalisation des travaux de desserte en gaz même en cas de B/I inférieur à zéro, en finançant avec la collectivité concernée les subventions d'équilibre éventuellement demandées par le concessionnaire,

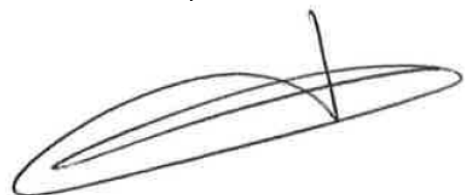
Considérant l'intérêt de service public lié au développement équilibré du territoire d'étendre le réseau de distribution afférant à la dorsale biogazière,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE le principe d'une participation financière de la part du Siéml à des extensions de réseau gaz afférent à la dorsale biogazière en cas de non rentabilité de l'opération, sous réserve que la commune concernée participe également,
- VALIDE la participation du Siéml plafonnée à 25 % du montant total de la subvention d'équilibre et dans la limite de 10 k€,
- AUTORISE le Président à négocier et signer toutes conventions financières relatives à ces opérations d'extensions, entre Sorégies et le Siéml et les communes potentiellement irriguées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PARTICIPATIONS FINANCIERES DU SIEM L A DES EXTENSIONS DE RESEAU GAZ POUR DORSALE BIOGAZIERE
DES MAUGES SI NON RENTABILITE DE L'OPERATION

Date de transmission de l'acte : 07/07/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 07/07/2017

Numéro de l'acte : DELCOSY32 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DELCOSY32-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 33/2017

Objet : IRVE : tarification des bornes rapides et évolution du tarif actuel des bornes 22 kVA afin d'atteindre la convergence régionale

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Président expose :

Le Siéml va installer des bornes de recharge rapide (50 kVA) pour véhicules électriques en complément des bornes accélérées (22 kVA) composant son réseau d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

Considérant qu'il y a lieu d'instituer une tarification pour le service associé à ces bornes de recharge rapide,

Considérant l'accord pour une tarification commune du service IRVE sur l'ensemble des quatre départements de la région Pays de Loire disposant d'un réseau IRVE (Mayenne, Loire Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire),

Considérant que cet accord concerne à la fois les bornes dites accélérées (22 Kva) et les bornes rapides (50 Kva),

Considérant le tableau joint en annexe précisant la nouvelle tarification proposée et permettant de la situer par rapport à celle pratiquée par d'autres opérateurs,

Considérant la tarification du Siéml pour les bornes de recharge accélérées 22 Kva modifiée lors du Comité syndical du 25 octobre 2016,

Considérant que pour les abonnés et abonnés itinérants (abonnés d'un autre opérateur), cette tarification est proche de la moyenne pratiquée par les autres syndicats d'énergie en France. De plus, elle est environ 40 % plus élevés que la recharge à domicile, ce qui est acceptable au regard du service offert,

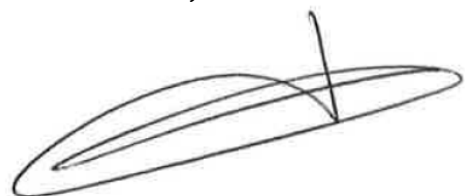
Considérant les délais de 4 mois pour adapter le système informatique de notre prestataire monétique,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE UN AVIS FAVORABLE pour adopter, à compter du 1^{er} octobre 2017, la tarification ci-annexée pour le service IRVE du Siéml.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

ANNEXE 1

TARIFICATION SERVICE IRVE DU SIEM

Pour les bornes accélérées 22 Kva

- avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (TTC) :
 - o coût du badge : 12 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides)
 - o coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 3,70 € / heure ?
soit 0,0617 € / minute avec un plafond de 11 €
- sans abonnement (avec smartphone et/ou carte bancaire) :
 - o prix forfaitaire de 5,95 € TTC

Pour les bornes rapides 50 Kva

- avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (TTC) :
 - o coût du badge : 12 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides)
 - o coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 11,25 € / heure ?
soit 0,1875 € / minute avec un plafond de 20 €
- sans abonnement (avec smartphone et/ou carte bancaire sans contact) :
 - o coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 12 € / heure
ou 0,20 € / minute avec un plafond de 20 €

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

TARIFICATION DES BORNES RAPIDES ET EVOLUTION DU TARIF ACTUEL DES BORNES 22 KVA

Date de transmission de l'acte : 07/07/2017**Date de réception de l'accusé de
réception :** 07/07/2017**Numéro de l'acte :** DELCOSY33 ([voir l'acte associé](#))**Identifiant unique de l'acte :** 049-254901309-20170620-DELCOSY33-DE**Date de décision :** 20/06/2017**Acte transmis par :** Françoise VINCENT**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 34/2017

Objet : Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE la	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,
-

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Président expose :

Vu la délibération du Comité Syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 »,

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21,

Vu les demandes de 6 collectivités qui ont déposé un dossier au titre du FIPEE pour des rénovations thermiques et installations de pompe à chaleur destinées à leurs bâtiments communaux,

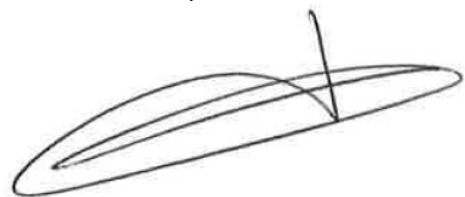
Considérant que la subvention totale à verser aux collectivités demanderesses s'élève à 339 963 €, calculée sur la base des critères définis au règlement financier,

Vu l'autorisation de programme 2017 inscrite au budget pour un montant de 1 M€ sur laquelle il restera 217 215 € après versement des subventions susvisées,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE UN AVIS FAVORABLE pour attribuer aux communes concernées mentionnées à l'annexe 1 une subvention totale de 339 963 € destinée à leurs opérations d'économie d'énergie sur leurs bâtiments communaux,
- AUTORISE le Président à signer les conventions « Maîtrise de l'énergie » correspondantes (cf. annexe 2) avec les collectivités concernées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

ANNEXE 1

DETAIL DES SUBVENTIONS A ATTRIBUER AUX COLLECTIVITES DEMANDERESSES

Demandeurs	Opérations subventionnées		Montant de l'opération de rénovation (€ HT)	Montant de la subvention (€)
	Type	Site		
Brissac Loire Aubance	Rénovation thermique + PAC	Logement et commerce Saulgé l'Hôpital	82 286	19 090
Allonnes	Rénovation thermique + PAC	Foyer rural	566 667	99 800
CC des Vallées du Haut Anjou	Rénovation thermique	Hôtel de ville Lion d'Angers	278 917	62 586
CC des Vallées du Haut Anjou	Rénovation thermique	Maisons des générations du Lion d'Angers	96 800	37 680
Beaucouzé	Rénovation thermique	Groupe scolaire Ravel	512 250	44 860
Verrières en Anjou	Rénovation thermique	Mairie de Saint Sylvain d'Anjou	171 980	28 747
Longuenée en Anjou	Rénovation thermique	Salle de fêtes du Plessis Macé	127 753	47 200
				339 963

ANNEXE 2

Convention « Maîtrise de l'énergie »

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIéML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIéML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIéML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIéML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecoouflant – CS 60145 – 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 1er mars 2016,

et

D'autre part, la commune de
représentée par son maire, M

Article 1 - Objet

Le SIéML, conformément aux dispositions de la délibération du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », et à la délibération du Comité syndical du

Vu la demande de la commune de

DECIDE

- nature de l'opération prise en compte :
- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

Article 2 – Durée

La subvention sera annulée si, dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 – Efficience

La commune fournira au SIéML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

Article 4 – Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville – boulevard de la Résistance et de la Déportation – 49035 ANGERS CEDEX

Fait à

le

Pour la commune,
Le Maire,

Pour le SIéML,
Le Président,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME FIPEE DE L'ANNEE 2017

Date de transmission de l'acte : 03/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 03/07/2017

Numéro de l'acte : DEL34-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL34-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Délibération du COMITE SYNDICAL

Séance du 20 JUIN 2017

COSY /n° 35/2017

**Objet : Groupement d'achat d'énergies : attribution de l'accord-cadre et autorisation de signature
des accords-cadres et marchés subséquents relatifs à la fourniture d'électricité**

L'an deux mille dix-sept, le vingt juin à 10 heures, le Comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 8 juin 2017, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du Syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à ECOUFLANT (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, Président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 31 membres, à savoir :

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
BADEAU Cyril	ALM	ALM
BOISNEAU Jean Paul	SEGUINIERE Ia	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)
CHIMIER Denis	ALM	ALM
CHUPIN Camille	LOIRE AUTHION	VALLEE LOIRE AUTHION (ALM / LOIRE AUTHION)
DAVY Jean Luc	DAUMERAY	PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	NOYANT (BAUGEOIS VALLEE)
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE)
DESOEUVRE Robert	ALM	ALM
DUPERRAY Guy	ALM	ALM
DUPONT Hubert	MAY SUR EVRE le	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
GALON Joseph	SEGRE	SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HONORE Marie Christine	CANDE	CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
HUCHON Pierre	ALM	ALM
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS)
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE LA FONTAINE	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)

MEMBRES	DESIGNE(E) PAR	CIRCONSCRIPTION
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	BAUGE EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE)
LAURENDEAU Christian suppléant de MARY Jean-Michel	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE
MENANTEAU Joseph	MAUGES COMMUNAUTE	MAUGES COMMUNAUTE
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)
MOREAU Jean Pierre	OREE D'ANJOU (Liré)	MAUGES COMMUNAUTE
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE
POITOU Rémy	ALM	ALM
RENAUD Jacques	ALM	ALM
ROUX Jean Louis	COMBREE	POUANCE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE (Le Thourel)	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)
TASTARD Thierry	ALM	ALM
VERCHERE Jean Marc	ALM	ALM
VERNOT Pierre	ALM	ALM
VEYER Philippe	ALM	ALM

S'étaient excusés et avaient donné pouvoir de voter en leur nom :

- BOLO Philippe, désigné par ALM, à VERNOT Pierre désigné par ALM,
- GOUBEAULT Jean-Pierre, désigné par MARTIGNE BRIAND, circonscription des COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE) à DAVY Jean-Luc, désigné par DAUMERAY, circonscription des PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE),

S'étaient excusés :

- BOUCHER Yves, désigné par BRAIN SUR ALLONNES, circonscription SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE),
- BROSELLIER Pierre, désigné BLAISON GOHIER, circonscription LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE),
- CAILLEAU Marc, désigné par ALM,
- CHESNEAU André, désigné par CC DU HAUT ANJOU, circonscription du HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- DAILLEUX-ROMAGON Dominique, désignée par ALM,
- GELINEAU Jackie, désigné par CAC circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- GUEGAN Yann, désigné par ALM,
- HEIBLE Gérard, désigné par CC LOIR ET SARTHE, circonscription LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- LEPETIT Dominique, désignée par SAINT GERMAIN DES PRES, circonscription LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE),
- MAILLET Christian, désigné par MAUGES SUR LOIRE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MANCEAU Paul, désigné par MAUGES COMMUNAUTE, circonscription de MAUGES COMMUNAUTE,
- MARTIN Jean Pierre, désigné par CC DU LOIR, circonscription CC DU LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE),
- MOISAN Gérard, désigné par ALM,
- PAVAGEAU Frédéric, désigné par CAC, circonscription du CHOLETAIS (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- PIERROIS Benoît, désigné par LYS HAUT LAYON (Nueil sur Layon), circonscription du VIHIERSOIS HAUT LAYON (AGGLOMERATION DU CHOLETAIS),
- POT Christophe, désigné par CC BEAUFORT EN ANJOU, circonscription de BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEE),
- POUDRAY Eric, désigné par SOMLOIRE, circonscription du BOCAGE (AGGLOMERATION du CHOLETAIS),
- ROISNE Didier, désigné par ALM,
- SAVOIRE Michel, désigné par ALM,

- SOTTY Jean, désigné par SAINT SIGISMOND, circonscription de OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU),
- TOURON Eric, désigné par DISTRE, circonscription de SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT (SAUMUR VAL DE LOIRE).

Etait invité sans voix délibérative, M. HURUGUEN, représentant Mme Monique DICK receveur du Siéml.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Président rappelle qu'avec la disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz en 2014 et 2015, le Siéml a lancé dès mai 2014 un groupement d'achat d'énergies afin d'accompagner les collectivités dans cette procédure.

Le premier accord cadre concernant l'acheminement et la fourniture d'électricité pour les tarifs jaunes et verts avait été lancé dès mai 2015. Le marché subséquent y afférant avait été attribué en octobre pour une livraison d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2017,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret d'application n° 216-360 et notamment l'article 78,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique,

Considérant qu'il convient désormais de renouveler la procédure d'achat d'électricité pour ces points de livraison en vue d'une livraison à partir du 1^{er} janvier 2018,

Considérant par ailleurs que les élus du Bureau ont décidé d'élargir le groupement d'achats aux tarifs bleus afin d'offrir une offre exhaustive aux membres, de répondre aux nombreuses demandes des collectivités, d'éviter le délitement du groupement d'achat existant et enfin pour des raisons d'opportunité économique,

Considérant les spécifications suivantes de l'accord-cadre :

- une livraison d'électricité à partir de janvier 2018,
- une durée du marché de 3 ans,
- une décomposition en 2 lots : . l'un pour des points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA, l'autre pour des points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA,
- un accord-cadre multi-attributaires,

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 juin 2017 à 9 heures selon les textes réglementaires en vigueur afin d'étudier les rapports d'analyse des candidatures et des offres et d'attribuer l'accord-cadre pluri-attributaire avant le lancement des marchés subséquents,

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⇒ AUTORISE, conformément au procès-verbal de la CAO, le Président à signer les accords-cadres relatifs à l'acheminement et à la fourniture d'électricité avec les candidats retenus ci-dessous ainsi que les prochains marchés subséquents et tous les documents afférents.

- **Lot 1** : points de livraison dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA :

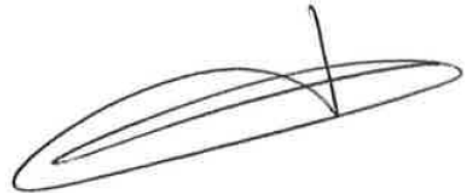
TOTAL ENERGIE GAZ,
SAS ALTERNA,
DIRECT ENERGIE SA,
ENGIE,
EDF,

- **Lot 2** : points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 36 KVA :

SAS ALTERNA,
DIRECT ENERGIE SA,
ENGIE,
EDF

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président du Syndicat,
Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	31
Nombre de votants :	33
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	33

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIES : ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES ET MARCHES SUBSEQUENTS RELATIFS A LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Date de transmission de l'acte : 05/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 05/07/2017

Numéro de l'acte : DEL35-2017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20170620-DEL35-2017-DE

Date de décision : 20/06/2017

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics



SIÉML

9 Route de la confluence
ZAC de Beuzon - Ecoflant
CS 60145 - 49001 Angers Cedex 01

Tél : 02 41 20 75 20
Fax : 02 41 87 00 43

Site Internet : www.sieml.fr
e-mail : sieml@sieml.fr